

HOUDENCOURT

SEIGNEURIE ET PAROISSE

PAR M. L'ABBÉ MOREL, MEMBRE TITULAIRE (1).

PREMIÈRE PARTIE

LA SEIGNEURIE D'HOUDENCOURT

CHAPITRE QUATRIÈME

Anthoine I^{er} & Anthoine II de La Mothe-Houdencourt.

ANTHOINE I DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

(1592-1672).

30. *Son conseil de famille.* — Anthoine I^{er} de la Mothe-Houdencourt, fils aîné de Philippe I^{er} de la Mothe et de Marie de Ribier, naquit en 1592. Poissy (Seine-et-Oise), résidence de son aïeule, Philippe le Bossu, lui donna probablement le jour (2). Il était encore au berceau lorsqu'il perdit sa mère. Elle lui laissa les mille livres tournois de rente qu'elle avait eues de ses parents par contrat de mariage (3). Le 20 janvier

(1) Voir la première partie tome III, page 200.

(2) Florentine de Ribier, originaire de Poissy, cousine d'Anthoine I^{er} de la Mothe, se maria à Sacy-le-Petit en 1640.

(3) Un acte du 30 décembre 1592 déterminait la part d'héritage qui devait revenir à cet enfant.

1597, le conseil de famille, chargé de veiller aux intérêts d'Anthoine I^{er} de la Mothe, se réunit pour lui choisir un tuteur et un curateur (1). Les suffrages se portèrent sur Philippe I^{er} de la Mothe. Le subrogé-tuteur fut Louis de Ribier (2).

Le conseil de famille se montra moins empressé lorsqu'il s'agit de contrôler la gestion de Philippe de la Mothe et de lui donner décharge pour ses actes de tutelle. Le 29 janvier 1620, il fut contraint, par une sentence du Parlement, de vérifier les comptes qu'on s'offrait depuis longtemps à lui présenter (3). Anthoine I^{er} de la Mothe eut le titre de marquis d'Houdencourt.

Catherine de Beauvais

(1) Les membres de ce conseil étaient, du côté paternel : Gaspard d'Ailly, écuyer, seigneur en partie d'Houdencourt, où il demeurait, son cousin issu de germains ; François le Maire, écuyer, seigneur de Parisisfontaine (commune de Berthecourt, canton de Noailles), son cousin, son parrain et son allié comme époux de Jeanne de Belloy ; François de Perthuis, écuyer, demeurant à Chambly ; Guillaume de Bernet, écuyer, seigneur de Chambly, guidon d'une compagnie de cent hommes d'armes, commandés par le sieur de Marmaulx ; Gervais de Saint-Simon, écuyer, seigneur de Vacquignolles et de Morangles ; Abel de Meaux, écuyer, seigneur de la Marche. Ces divers parents furent convoqués par Paulmier, sergent royal à Creil, et par Bachelier, sergent royal à Chambly.

Du côté maternel, le conseil était composé de maître Jean Midorge, de maître Jean du Val, de maître Olivier Fayet, tous les trois conseillers au Parlement de Paris et cousins d'Anthoine de la Mothe ; de Louis de Ribier, son oncle ; de maître David Arnould, avocat au Parlement de Paris ; de Gabriel Prévost, seigneur de Champerose ; de Jean de Vachot, écuyer, seigneur du Plessis-Pommoron, ses cousins. Leur convocation fut faite par Taffu, sergent à verge au Châtelet de Paris.

(2) Acte de tutelle passé devant Deloris, notaire royal à Pont-Sainte-Maxence, 12 janvier 1597. (8 feuilles in-4^o parchemin. Arch. du chât. de Fayel.)

(3) Sentence du Parlement de Paris ordonnant la réception des comptes de tutelle présentés par Philippe de la Mothe-Houdencourt, 29 janvier 1620. (Arch. du château de Fayel.)

34. *Mariage d'Anthoine I^{er} de la Mothe.* — Il épousa, le 24 juin 1621, Catherine de Beaujeu, fille de feu Claude de Beaujeu (1), écuyer, seigneur d'Angeville, d'Hermancourt, de Montréal (paroisse de Ronchères, canton de Saint-Fargeau, Yonne) et de la Motte de Ponseaux, gouverneur Gruyer (2) du duché de Saint-Fargeau et du pays de Puisaye et de François de Boullard (3). Catherine de Beaujeu eut, par contrat de mariage et pour sa part de l'héritage de son père, la seigneurie de la Motte de Ponseaux, 9,000 livres tournois comptants, 3,000 livres tournois à toucher un an après la célébration des noces, et 6,000 livres tournois à percevoir au décès de sa mère (4). Philippe I^{er} de la Mothe-Houdencourt le 11 juillet 1621, la terre de la Mothe-Houdencourt à la condition d'être quitte des 16,000 livres qu'il lui devait sur les successions de Marie de Ribier et de Philippe le Bossu (5). Le 11 juillet de la même année, il fit l'aveu et dénombrement de tous les biens composant cette seigneurie, pour la validité des clauses insérées au contrat de mariage d'Anthoine de la Mothe. Parmi les propriétés énumérées en cet inventaire se trouvait le château de la Mothe. Ce manoir, bâti en pierres de taille, en briques et en mortier de chaux, comprenait une grande salle, trois chambres et leurs cabinets, une cuisine, des écuries, des bergeries, des étables, deux granges : l'une pour le blé, l'autre pour l'avoine, et une

(1) De Beaujeu : *De gueules à cinq triangles d'or.* Alias : *De gueules à cinq triangles d'argent.*

(2) Inspecteur des Forêts et juge des délits qui s'y commettent.

(3) De Boullard : *D'or à six merlettes de sable 3, 2, 1.*

(4) Contrat de mariage d'Anthoine de la Mothe et de Catherine de Beaujeu, 24 juin 1621. (5 f. in-4°. Arch. du chât. de Fayel.)

(5) Contrat de la cession de la seigneurie de la Mothe-Houdencourt par Philippe de la Mothe à Anthoine, son fils aîné, 3 juillet 1621. (4 f. in-4°. Arch. de Fayel.)

cour avec un grand colombier dans son pourpris. Il avait été construit sous le règne d'Henri II.

Tous les bâtiments étaient couverts en tuiles. L'ensemble des constructions était entouré de fossés pleins d'eau et peuplés de poissons. Un vaste jardin, des pâturages et six arpents (2 hect. 29 ares 82 cent.) de pré dépendaient de cette demeure seigneuriale (1).

32. Carrière militaire d'Anthoine I^{er} de la Mothe. — La carrière militaire illustra Anthoine I^{er} de la Mothe-Houdencourt comme elle fit la gloire de ses ancêtres. Ses longs services, son zèle et sa bravoure l'ont rendu digne de toute estime et de toute considération. Sa fidélité au temps des guerres civiles ne se démentit jamais. La reine, pour récompenser son dévouement, lui accorda, le 30 août 1620, une pension de 1,500 livres. Le 20 mars 1626, il recevait du roi une autre pension d'égale valeur et pour la même raison. L'année précédente, il commandait en l'île d'Oléron le régiment de la Reine-Mère. Il assistait à la bataille navale que le duc de Montmorency gagna contre les Rochellois en 1625. Un brevet de mestre de camp dans l'infanterie lui fut délivré le 31 janvier 1627. La Rochelle la vit sous ses murs pendant le siège de 1628. Cette ville se rendit le 30 octobre de la même année ; Anthoine de la Mothe était présent à la capitulation. Le 3 juillet 1630, il reçut la charge de mestre de camp de dix compagnies, avec le titre de capitaine en l'une d'elles. Le 31 mars 1631, il fut créé maréchal de camp. Le roi le nomma gouverneur de Marsal (Meurthe) en 1632. Il l'investit de la dignité de capitaine-gouverneur-prévôt, châtelain-maître des eaux et forêts en la ville de Dieuze (Meurthe), le 24 août 1634 et lui permit, le 5 juillet 1637, de lever, pour garder cette place, un régiment d'infanterie dont il le fit mestre de camp. Le 3 août

(1) Titre orig. Arch. du chât. de Fayel.

1638, il lui donna la charge de grand bailli de la province d'Allemagne, au duché de Lorraine, et le gratifia, le 12 juillet 1640, d'un brevet de maréchal de camp pour ses armées en ce pays.

33. *Sa nomination à la charge de gouverneur de Corbie.*
— A la mort du comte de Nanteuil, gouverneur de Corbie, Anthoine de la Mothe fut choisi pour le remplacer. Ses provisions furent signées le 27 juillet 1640. Quand le comte de Soissons et d'autres seigneurs se révoltèrent contre le roi, le nouveau gouverneur de Corbie se prépara à repousser leurs attaques. Il vit avec chagrin la défection de plusieurs gouverneurs des villes voisines. Sourd à toutes leurs sollicitations, il fit alors le serment d'être fidèle à son roi jusqu'à la mort. Il envoya même vers Louis XIII sa femme et ses enfants pour l'assurer que, si les ennemis venaient à faire le siège de Corbie, il défendrait la place avec tout le zèle et le courage dont il était capable, et verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de se rendre.

Son frère consanguin, Philippe II de la Mothe, maréchal de France, lui céda, par donation entre vifs, le 29 décembre 1648, le duché de Cardone, que le roi de France lui avait octroyé en Catalogne ; mais il s'en réserva la jouissance et l'usufruit jusqu'à sa mort. Anthoine de la Mothe ne prit jamais possession de ce duché, car Louis XIV le rendit à l'Espagne avec la province de Catalogne, du vivant de Philippe II de la Mothe. Le seigneur d'Houdencourt reçut, le 10 juillet 1652, des pouvoirs de lieutenant-général en l'armée de Flandre, pendant l'absence et sous l'autorité du duc d'Elbeuf et du maréchal d'Aumont (1). Il se démit, en 1656, de la charge de gouverneur de Corbie qu'il avait remplie pendant 14 ans. Le

(1) Tous les titres d'Anthoine de la Mothe sont conservés au château de Fayel.

roi la donna, en 1659, à son fils aîné Anthoine II de la Mothe. Il voulut ainsi récompenser, en la personne de ce fils, les services que lui avait rendus le père quand il était gouverneur de cette place.

34. *La succession de Gaspard d'Ailly.* — Nous avons précédemment parlé de Gaspard d'Ailly, seigneur d'Houdencourt en partie, et de Magdeleine de Hutau, sa femme. Ils étaient morts en 1640 et avaient laissé des dettes. Anthoine de la Mothe fit, après leur décès, saisir leurs biens le 9 octobre de cette année pour obtenir le paiement d'une rente annuelle de 18 livres 15 sols tournois, dont les arrérages lui étaient dus depuis 15 ans, ce qui formait une somme de 281 livres 5 sols (1). Une vente eut lieu le 20 mai 1631.

Les enfants de Gaspard d'Ailly et de Magdeleine de Hutau, Gaspard d'Ailly (2), écuyer, seigneur d'Ormoye-sur-Aube (Haute-Marne), dans la province de Bassigny, et Éléonore de la Rue, son épouse ; Philippe d'Ailly, femme de Charles de Blescourt (3), chevalier, seigneur de Béthencourt, de Bonnay, de Morancamps et d'autres lieux, demeurant à Corbie, et Marie d'Ailly cédèrent à Anthoine de la Mothe leurs droits et leurs parts en la seigneurie d'Houdencourt (4).

(1) Acte de saisie des biens de feu Gaspard d'Ailly, 9 octobre 1640. (1 f. in-4°. Arch. du chât. de Fayel.)

(2) Gaspard d'Ailly, le fils, était alors sergent-major en la ville de Corbie et capitaine d'une compagnie au régiment du seigneur d'Houdencourt. Il acquit, le 12 août 1650, un quartier de terre à Houdencourt, de Marie Marchand, âgée de 26 ans. (1/2 f. in-f° parch. Arch. du chât. de Fayel.)

(3) Philippe d'Ailly devint veuve de Charles de Blescourt vers 1644 ; car le 3 juin 1644, elle abandonnait à Henri de Blescourt, chevalier, vicomte de Béthencourt, son beau-frère, les legs que lui avait faits par testament son mari défunt. (2 f. in-4°. Arch. du chât. de Fayel.)

(4) La propriété comprenait une maison située près de l'église, avec une chambre une salle, une cuisine, un grenier, des étables, une cour, un jardin, une grange, un colombier et le pourpris contenant sept quartiers (67 ares 3 centiares), les droits de justice, haute, moyenne et basse, une

35. *Acquisitions et transactions d'Anthoine I^{er} de la Mothe.* — Le 19 août 1646, il acheta 40 arpents (15 hect. 32 ares 16 cent.) de marais communaux à Houdencourt, au prix de 300 livres, et prit l'engagement d'y entretenir des fossés et un canal pour conduire les eaux dans l'Oise (1). Son frère consanguin, Henri de la Mothe-Houdencourt, évêque de Rennes, lui donna, le 9 avril 1658, une somme de 52,000 livres tournois, produisant un revenu de 2,500 livres, pour l'aider à payer l'entretien d'Anthoine II de la Mothe, son fils aîné (3). Ce dernier fut autorisé par son père, le 14 sept. 1671, à prendre 30,000 livres sur les 52,000 livres qu'avait abandonnées en sa faveur son oncle, Henri de la Mothe, devenu archevêque d'Auch. Anthoine I^{er} de la Mothe-Houdencourt portait, à cette époque, le titre de lieutenant-général des armées du Roi (4). Il possédait la seigneurie de Lignièresples-Roi, paroisse du Petit-Hangest (arrond. de Montdidier, Somme). C'est là qu'il mourut le 28 février 1672, à l'âge de 80 ans. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église.

année sur quinze, 17 arpents 3 quartiers (6 hect. 79 ares 90 cent.) de terre, trois arpents (1 hect. 14 ares 91 cent.) de pré, 3 arpents et 1 quartier (1 hect. 24 ares 49 cent.) de bois, trois mines et demie de blé, trois chapons de cens et de surcens à percevoir annuellement sur le moulin d'Houdencourt, et un chapon de surcens à recevoir chaque année de Méry-le-Viel. Ce domaine devait payer un quartier de blé tous les ans aux religieux de Saint-Leu-d'Esserent. L'acquisition fut faite en échange de 276 livres 15 sols 8 deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle rachetable sur Jean de Selve, chevalier, seigneur de Cronnières. Cette rente avait été transmise à Anthoine de la Mothe par Henri de Beaujeu, chevalier, seigneur de Montréal, et par Marie de Gatteau, son épouse. Le seigneur d'Houdencourt prit au contrat passé avec la famille d'Ailly les titres de chevalier, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Corbie et mestre de camp d'un régiment entretenu pour le service du Roi (*).

(1) Registres municipaux d'Houdencourt, de 1788 à 1818, fol. 37.

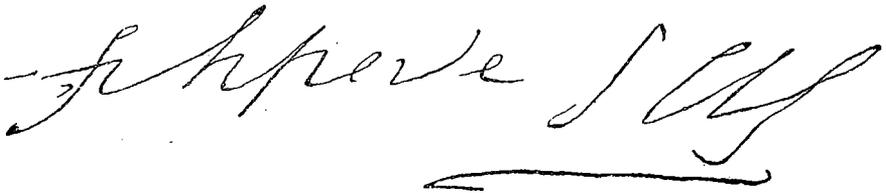
(3) 1 f. in-4° parch. Archives du château de Fayel.

(4) 3 f. in-4° parch. Arch. du châ. de Fayel.

(*) (Vente d'une partie de la seigneurie d'Houdencourt par Gaspard d'Ailly à Anthoine de la Mothe, 20 mai 1641. (5 f. in-4° parch. Arch. du châ. de Fayel.)

36 *Les enfants d'Anthoine I^{er} de la Mothe.* — Catherine de Beaujeu lui avait donné huit enfants. Nous en connaissons six : 1. Marie-Anne ; 2. Anne-Lucie ; 3. Anthoine II ; 4. Catherine ; 5. Marguerite, et 6. Charles.

I. MARIE-ANNE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT naquit à Houdencourt le 20 octobre 1625. Elle eut pour parrain Philippe de la Mothe et pour marraine Françoise de Boullard. Un premier mariage célébré à Houdencourt, le 10 février 1643 (1), l'unit à Bernard Philippe de la Baume de Suze, che-



valier, seigneur comte de Suze, gouverneur de Vic et de Moyenvic (Meurthe), lieutenant pour le roi au gouvernement de l'évêché de Metz (2). Anthoine de la Mothe donna en dot

(1) Extrait des actes religieux de la paroisse d'Houdencourt conservé au château de Fayel. Il existait à Houdencourt des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures depuis 1609. Ceux qu'on y voit maintenant ne commencent qu'en 1675.

(2) Le contrat passé la veille au château de la Motte devant Pierre Lobry, notaire royal à Pont-Sainte-Maxence, eut pour témoins Philippe I^{er} de la Mothe, chevalier, seigneur d'Houdencourt, de Sacy-le-Petit, du Fayel, de Rucourt et d'autres lieux, aïeul de l'épouse ; Henri de la Mothe, conseiller du Roi, évêque de Rennes, abbé de Froimont, de Souillac et d'autres abbayes, seigneur de Roberval, de Noël-Saint-Remy, de Noël-Saint-Martin, de Rhuis, de Bacouel, de Maury et d'autres lieux ; Jacques de la Mothe, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Déluge, capitaine d'une des galères de Sa Majesté et lieutenant-colonel du maréchal de la Mothe ; Jérôme de la Mothe, abbé d'Houdencourt, oncles paternels de l'épouse ; Louis le Bel, chevalier, seigneur de Brenouille, de Monceaux, de Montvinet, de Saint-Queux et d'autres lieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mari de Louise de la Mothe, et, comme tel, oncle de Marie-Anne de la Mothe ; Jacques Bouché, écuyer, seigneur de Milly ; Noël de Longatte, curé d'Houdencourt, et Marc Renault, conseiller du Roi, prévôt, juge ordinaire civil et criminel en la ville et en la châtellenie de Verberie.

à sa fille 30,000 livres en deniers comptants. Le comte de Suze apportait 60,000 livres. Il assigna pour douaire à son épouse 2,000 livres de rente annuelle et la jouissance de l'un de ses châteaux pendant la viduité (1). Cette première union fut de courte durée. Marie-Anne de la Mothe épousa en secondes noces Charles-Claude de la Haye, baron de Chaumont, qui fut ambassadeur à Siam en 1680.

II. ANNE-LOUISE-LUCIE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, fille d'honneur de la Reine, se maria, le 12 janvier 1676, avec René-François, marquis de la Vieuville (2), chevalier d'honneur de la reine Marie Thérèse d'Autriche, gouverneur du Poitou. Elle mourut à Versailles le 22 février 1689.

III. ANTHOINE II DE LA MOTHE, marquis d'Houdencourt, fut gouverneur de Corbie après la démission de son père. Il lui succéda en la seigneurie d'Houdencourt en 1672.

IV. CATHERINE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, née et baptisée à Houdencourt le 19 mars 1640, mourut en bas-âge. Elle eut pour parrain Philippe de la Mothe, chevalier, seigneur d'Houdencourt, de Sacy-le-Petit, de Fayel et de Rucourt, et pour marraine Marie de la Mothe.

V. MARGUERITE DE LA MOTHE, morte au berceau en 1641, fut inhumée à Corbie.

VI. CHARLES, comte DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, fut seigneur du Fayel, de Rucourt, de Gansoives, de Villarceau et de Chevrières en 1686. A la mort de son frère, Antoine II de la Mothe, arrivée au mois de juillet 1696, il hérita des domaines d'Houdencourt, de Sacy-le-Petit et d'autres lieux.

(1) Contrat de mariage de Philippe de Suze et de Marie-Anne de la Mothe, 9 février 1643. (5 f. in-4° parch. Arch. du chât. de Fayel.)

(2) René-François de la Vieuville était fils de Charles II, duc de la Vieuville, et de Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Châteaueux.

ANTHOINE II DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

(1632-1696).

Antoine Houdencourt

37. *Sa nomination à la charge de gouverneur de Corbie après la démission de son père.* — Antoine II de la Mothe, marquis d'Houdencourt, fut baptisé à Houdencourt le 6 Juin 1632. Il eut pour parrain Philippe de la Mothe. Destiné à la profession des armes, il en fit l'apprentissage sous son père. Le 25 mai 1652, on lui permit de lever une compagnie de cheveu-légers et on l'en nomma capitaine. Un an après, le 17 septembre 1653, il fut créé mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Obligé de quitter le royaume pour une affaire d'honneur, il y rentra l'année suivante après avoir obtenu des lettres d'abolition (c'est-à-dire de pardon). Il dépensa à cette occasion 7,700 livres. C'est sans doute pour couvrir ces frais et d'autres encore que Henri de la Mothe, évêque de Rennes, son oncle, accorda 52,000 livres à son père. Le 8 février 1659, Louis XIV, désirant reconnaître les bons et agréables services qu'Antoine II de la Mothe lui avait rendus dans toutes les occasions où il avait été employé dans ses armées et ailleurs, lui donna le gouvernement de Corbie (1). Antoine de la Mothe s'en était démis trois ans auparavant. Son fils reçut de lui, le 14 sept. 1671, 30,000 livres, à prendre sur les 52,000 livres précédemment cédées par Henri de la Mothe, alors évêque de Rennes. A la mort de ce prélat, arrivée le 24 février 1684, Antoine II de la Mothe eut, comme

(1) Provisions de gouverneur de Corbie pour Antoine de la Mothe, février 1659. (1 f. in-f°. parch. Arch. du chât. de Fayel.)

part de succession, la terre de Sacy-le-Petit, une partie du fief d'Aucourt, sis en la paroisse de Fresnoy, et des rentes dues par Claude Guérin. Le titre de premier sous-lieutenant des cheval-légers de la garde du Roi lui fut donné le 2 février 1682. Il mourut, sans avoir été marié, le 11 juillet 1696, à l'âge de 66 ans. Charles de la Mothe, son frère puîné, fut l'héritier de ses biens.

CHAPITRE CINQUIÈME

CHARLES DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

(1642 - 1728)

De la motte houdencourt

38. *Son admission à la tonsure cléricale.* — Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, naquit en 1642, à Corbie, dont son père était gouverneur. On songea à lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Son oncle, l'archevêque d'Auch, ne fut pas étranger à cette détermination. Après avoir obtenu pour lui un dimissoire de M. l'évêque d'Amiens et s'être muni d'une permission de M. l'archevêque de Paris, il lui conféra la tonsure cléricale le 3 février 1671, dans la chapelle de son hôtel, sis à Paris, près de l'église Saint-Honoré (1). Charles de la Mothe serait facilement arrivé aux dignités. Le chemin des honneurs et des bénéfices s'ouvrait devant lui. Les

(1) Dimissoire accordé à messire Charles de la Mothe par M. l'évêque d'Amiens, 2 novembre 1670. (Parchemin in-12.) Permission donnée par M. l'archevêque de Paris à M. l'évêque d'Auch pour conférer à Charles de la Mothe la tonsure cléricale dans le diocèse de Paris, 31 décembre 1670. (In-18.) Lettre de tonsure cléricale pour messire Charles de la Mothe, 3 février 1671. (In-18 parch. Arch. du château de Fayel.)

deux prélats, Henri et Jérôme de la Mothe, ses oncles, dont le crédit à la cour était immense, devenaient ses protecteurs naturels ; mais les armes avaient pour lui un attrait particulier. Il était plus fait pour les camps que pour l'Église. En outre, son frère aîné, Anthoine II de la Mothe, avançait en âge et ne pensait pas à se marier. Le comte de la Mothe entrevit sans doute le jour où sa famille n'aurait plus d'autre chef que lui. Son goût pour la vie militaire n'en devint que plus prononcé. Renonçant à recevoir les ordres, il entra définitivement dans les armées où il compta 66 années de service. Il fut présent à 15 batailles ou combats importants, et à 26 sièges ou défenses de places.

39. *Ses débuts dans la carrière des armes.* — Il n'avait pas quinze ans lorsqu'il fut reçu cadet aux gardes. Sa présence est signalée, en 1667, aux sièges de Tournai (17-26 juin) et de Lille (18-27 août), en 1668 à celui de Dôle (10-14 février), où il fut blessé au côté droit d'un coup de mousquet, en 1670 à ceux d'Épinal (19-25 août) et de Chatté (28 sept.-6 oct.) où il servit comme aide-de-camp de M. le Duc. En 1671, il fut nommé capitaine de cavalerie dans le régiment de Condé. En 1672, il se trouva au passage du Rhin à la nage, près du château de Tolhuys (12 juin), contribua à la prise d'Arnheim avec de Vert, cornette de la mestre de camp de Condé (14 juin), assista à la prise du fort de Scheingh (17-19 juin), où son cheval fut tué sous lui d'un coup de canon, et au siège de Nimègue (3-9 juillet). On le retrouve en 1673 au siège de Maëstricht (15-29 juin), en 1674 à la bataille de Senef (11 août) au secours d'Oudenarde (21 août), et au combat de Mulhausen (29 décembre), en 1675 à la bataille de Turckeim (6 janvier), après laquelle il reçut le titre de colonel. De là il se rendit en Catalogne pour y commander le régiment de la Chaux, sous le maréchal de

Navailles. En 1677, il prit part au siège de Saint-Omer (1-20 avril), où il fut blessé d'un coup de mousquet à la tête dans une batterie de mortiers (17 avril). Il suivit ensuite en Allemagne le baron de Monclar, qui fit repasser le Rhin au prince de Saxe-Eisenack, près d'Huningue; avec 500 chevaux et mille fantassins, il culbuta l'ennemi pendant qu'il était au fourrage, lui prit deux cents chevaux et fit beaucoup de prisonniers. Bientôt après, avec deux cents chevaux, il alla brûler les fourrages que le prince de Saxe-Eisenack avait fait amasser dans Wilstet, sous le château situé sur la Kinche, entre Offembourg et le fort de Kell. En 1677, il fut présent au combat de Cokesberg, près Strasbourg (8 octobre), au siège de Fribourg en Brisgau (7-17 novembre). En 1678, il suivit le maréchal de Créqui en Allemagne, fut avec lui à la bataille gagnée à la tête du pont de Rhinsfeld (6 juillet) et au siège du fort de Kell, où il fut blessé au côté droit d'un coup de canon à cartouches près du maréchal de Boufflers, en allant reconnaître les postes attenant à la place. Il seconda M. de la Roque à Stattmatten, repoussa, avec 700 hommes de cavalerie, 1,200 ennemis qui venaient de traverser le Rhin, fit cinq à six cents prisonniers et empêcha un nouveau débarquement de sept à huit cents hommes qu'il contraignit de repasser le fleuve. Il assista ensuite au siège du château-fort de Lichtemberg (7-15 octobre 1678). Nommé premier sous-lieutenant des cheveu-légers de la garde en 1681, il suivit Louis XIV à Strasbourg. En 1683, il accompagna le roi à Bouchnom, sur la Sarre, alla au camp de Lessines, en Flandre, et assista au siège de Courtrai (1-6 novembre) ainsi qu'à la prise de Dixmude (10 novembre). En 1684, il fut à la campagne de Flandre avec le roi. Il servit ensuite sous le maréchal de Schomberg.

40. *Le comte de la Mothe, brigadier de cavalerie légère.*
— En 1688, il reçut, le 24 août, un brevet de brigadier de cavalerie légère et se rendit en Normandie avec ses troupes pour garder les côtes.

En 1689, il suivit en Flandre le maréchal d'Humières, assista à l'échec de Valcourt (27 août), puis accompagna en Allemagne le maréchal duc de Lorges. Il passa l'année 1690 au quartier du roi.

En 1691, il fit la campagne de Flandre avec le maréchal de Luxembourg et fut au siège de Mons, en Hainaut (26 mars-9 avril 1691). Il se signala, à la tête des cheuau-légers de la garde, au combat de Leuze (18 septembre 1691), où il fut blessé d'un coup de pistolet à la cuisse. Pendant l'hiver, le comte de la Mothe reçut l'ordre d'aller à Ypres commander la cavalerie, sous le marquis de la Valette, depuis la Lys jusqu'à la mer. En 1692, il assista au siège de Namur (29 mai-30 juin), où il repoussa les ennemis jusqu'au rempart dans une de leurs sorties.

A Steinkerque (3 août 1692), il aida le duc de Luxembourg à tailler en pièces l'infanterie du prince d'Orange. Luxembourg le chargea ensuite d'aller de Courtrai, avec huit bataillons et un régiment de dragons, défendre l'Yser ainsi que les postes de la Kenoque et de la Fintelle contre le huguenot Schomberg qui, devenu notre adversaire, se tenait sous Furnes avec dix-sept ou dix-huit mille hommes.

Le comte de la Mothe passa l'hiver à Ypres. En 1693, il commanda la cavalerie au siège de Furnes (5 et 6 janvier), sous le maréchal de Boufflers ; alla, avec quatorze escadrons, investir la place entre la mer et le canal de Wulpen, prit dans cette marche le poste d'Ostdunkerque et s'opposa, pendant tout le siège, au passage du chenal à marée basse. Le 3 mars 1693, le titre de maréchal de camp lui fut décerné. Il suivit

le roi en Flandre, puis le Dauphin en Allemagne, et revint encore à Ypres passer l'hiver. Pendant la campagne de Flandre, en 1694, il fut envoyé par le Dauphin avec dix-huit escadrons, de Vignamont à Namur, pour surveiller les mouvements de l'ennemi du côté de l'Escaut. Il les empêcha de franchir cette rivière à Potes et à Kanaf, où ils se disposaient à faire des ponts. Sa mission fut ensuite d'aller, avec sept bataillons, de Courtrai à Commines et de là à Boussingue et à Nortschot pour protéger les canaux et munir de troupes la Kénoque et Furnes, s'il voyait ces points menacés.

41. *Le comte gardien de la frontière.* — En 1695, on lui confia la garde de la frontière depuis la Lys jusqu'à la mer, après la mort du marquis de la Valette. Avec un corps séparé de douze bataillons et de quatre régiments de dragons, il arrêta le duc de Virtemberg qui se préparait à faire passer l'Yser à ses 18,000 hommes à une demi-lieue de la Kénoque, au lieu dit le Pont-Rompu, et lui fit perdre près de 1,200 hommes (11-20 juin). Après la belle défense de la Kénoque, le comte de la Mothe alla rejoindre le maréchal de Villeroi à Dantergheim. On lui confia la mission d'investir le fort de Nieuvendam. Il repartit avec vingt bataillons et vingt-cinq escadrons, refoula jusque dans Dixmude une compagnie de dragons ennemis, franchit le ruisseau de Best et s'empara de toutes les redoutes de Dixmude à Schorback.

En 1696 et 1697, il fut chargé de veiller sur les approvisionnements. Pour faciliter les convois, il fit construire une digue dans le canal de Nieuport, auprès du pont de Dixmude, au-dessous de l'embouchure du canal d'Hansam. Le 3 février 1697, le comte de la Mothe fut nommé par le roi de France, gouverneur de Bergues-Saint-Vinox (Nord). En 1698, il vint au camp de Compiègne. En 1701, il entra avec les troupes royales dans Nieuport, s'avança ensuite vers Ostende où il

reçut le commandement de la frontière et des places de la Flandre espagnole sous l'autorité de l'électeur de Bavière.

42. *Sa nomination au grade de lieutenant-général des armées.* — Des pouvoirs de lieutenant-général dans les armées lui furent donnés le 29 janvier 1702. Il investit Middelbourg, en Flandre, s'empara de la ville, l'épée à la main, et contraignit à coups de canon la citadelle de capituler le lendemain. Le comte de la Mothe rejoignit ensuite le marquis de Bedmar au camp de Dée, près d'Ardembourg, en Hollande.

Il assista avec lui au siège de Hulst; il y occupa le quartier de Saint-Jean-Steen, dont il fit sauter la tour en se retirant. L'hiver, il établit des postes le long des canaux d'Ostende à Bruges, de Bruges à Gand, et de Gand au Fort-Rouge.

En 1703, les lignes du pays de Waes, où d'Essig commandait, furent forcées par le baron de Spaart. Le marquis de Bedmar et le comte de la Mothe les reprirent et les firent fortifier. En 1704, les ennemis vinrent bombarder Bruges. Le comte de la Mothe était campé derrière les canaux pour en défendre le passage. Il se transporta dans la ville, rassura la bourgeoisie et, par d'habiles manœuvres, obligea l'armée rivale à se retirer avec précipitation. En 1705, il marcha, avec six escadrons de cavalerie et de dragons, contre les alliés qui avaient franchi le canal de Bruges à Gand, près du Rabot de la Liève, les entrava dans les courses qu'ils voulaient faire sur le pays, depuis Ypres jusqu'à la mer, et les obligea de repasser le canal en désordre, laissant vingt-quatre mille rations de pain sur les bateaux.

43. *Siège d'Ostende.* — En 1706, le comte de la Mothe était campé près de Bruges lorsqu'il apprit notre défaite à Ramillies (23 mai). Il se retira dans Ostende. Deux jours après, il y était assiégé par le maréchal d'Overkerque, général des troupes hollandaises, par le duc de Malborough et par les

flottes d'Angleterre et de Hollande. Les munitions étaient insuffisantes et les fortifications en mauvais état. Après 16 jours de résistance (20 juin-6 juillet), la capitulation devint nécessaire. On n'y mit qu'une condition. La garnison se retirerait libre, mais cesserait tout service pendant six mois. Le maréchal d'Overkerque fit dire au comte de la Mothe qu'il lui accordait cette capitulation, à cause de l'estime et de la considération qu'il avait pour lui.

En 1707, le comte de la Mothe eut le commandement de la Flandre française et de toute la frontière, depuis la mer jusqu'à la Meuse, sous le duc de Vendôme. Les lignes de Commines furent rétablies et occupées par ses soins. Il passa l'hiver à Ypres et fit construire une grande chaussée, vis-à-vis de Ferlinghen, au-dessus des inondations que l'on obtient de la Lys au moyen des écluses de Menin. En 1708, il continua de commander la frontière, de la mer à la Meuse, sous le duc de Bourgogne.

44. *Reddition de Bruges.* — Après la prise de Gand par M. de Grimald (7 juillet), il quitta Warneton, où il était campé, marcha vers Bruges (10 juillet) et somma la ville de se rendre. Trois coups de canon furent tirés et la capitulation eut lieu. Le comte de la Mothe vint alors devant Damme. Cette place était fortifiée. On ouvrit les écluses ; le pays fut inondé ; le comte dut se retirer. Il fut plus heureux à Plassendal, petit fort situé sur le canal de Bruges à Ostende. Le commandant refusa de se rendre. On l'attaqua l'épée à la main. Le fort fut pris, ainsi qu'une frégate de douze canons placée pour le protéger dans le canal.

45. *Siège de Lille.* — Les ennemis commencèrent le siège de Lille le 22 août 1708. Le comte de la Mothe se rendit à Gand et se tint prêt à barrer le passage aux convois des alliés, vers Grandmont et Bruxelles. Il réussit à empêcher la sortie

du convoi préparé à Bruxelles en arrêtant tous les chariots vides qui se rendaient en cette ville. Le 19 septembre, il fit rompre à coups de hache l'écluse de Vilvorde. La navigation fut interrompue pendant 12 jours. Les ennemis réparèrent l'écluse. Bientôt on annonça que la flotte des alliés était arrivée à Ostende et que le duc de Malborough faisait conduire au siège de Lille les munitions de guerre qu'elle débarquait. Le convoi partit d'Ostende, le 27 septembre, et passa le canal à Leffingue. Le comte de la Mothe essaya de le couper en cet endroit. N'ayant pu y réussir, il alla l'attaquer derrière le bois de Winendal. Le combat fut acharné, il dura deux heures. Les ennemis perdirent onze ou douze cents hommes. Ils eurent, en outre, de nombreux blessés ; mais ils restèrent maîtres du poste. Le convoi passa. Le duc de Vendôme, après l'affaire de Winendal, joignit le comte de la Mothe au camp d'Oudembourg. Il le pria de se rendre au siège de Leffingue pour en presser les opérations. La ville fut prise l'épée à la main le 25 octobre. Le comte de la Mothe envoya ensuite de Bruges M. de Mauroux attaquer dans Hondschoot un détachement de troupes qu'y avait placé milord Stairs, campé derrière le canal de Loo, dans le Furnemback. Le poste fut enlevé.

Le comte de la Mothe reçut l'ordre d'aller de Bruges dans le Furnemback. A son arrivée, les ennemis se retirèrent. Il revint à Bruges. Maîtres de Lille, le 8 décembre 1708, par la capitulation du maréchal de Boufflers, les alliés résolurent de reprendre Gand. Le comte de la Mothe s'y enferma avec 14 ou 15 mille hommes. Le duc de Malborough et le prince Eugène l'y assiégèrent avec 110 bataillons et 180 escadrons. Il fit de nombreuses sorties, mais le mauvais état des fortifications, le manque de munitions et de vivres l'obligèrent enfin à capituler. La place se rendit le 30 décembre.

46. *Charles de la Mothe parrain de Louis de France, frère de Louis XV.* — Charles de la Mothe eut l'honneur de tenir le 8 mars 1712, sur les fonts du baptême, avec sa cousine germaine Charlotte-Éléonore-Magdeleine de la Mothe, duchesse de Ventadour, Louis de France, duc de Bretagne, né à Versailles, le 8 janvier 1707, arrière-petit-fils de Louis XIV et frère de Louis XV. Ce jeune prince mourut de la rougeole, le 18 mars 1712. — Des calculs vésicaux incommodèrent le comte de la Mothe. Il ne pouvait monter à cheval sans souffrir d'horribles douleurs. L'opération de la taille devint nécessaire. Le comte se décida à la subir.

47. *Sa nomination à la Grandesse d'Espagne.* — Le roi d'Espagne lui donna, le 17 septembre 1722, la grandesse de première classe pour lui et ses enfants, tant qu'il en aurait portant son nom (1). Philippe V récompensait ainsi les services, que lui avait rendus le comte de la Mothe en Flandre. Il voulait également témoigner toute son estime pour le nom de la Mothe qui lui était cher. Louise de Prie, femme de Philippe II de la Mothe, maréchal de France, duc de Fayel, avait été sa gouvernante. Charlotte de la Mothe, duchesse de Ventadour, donnait ses soins à l'Infante, sa fille, qui résidait alors en France. Il était donc naturel qu'il se montrât reconnaissant.

Louis XV aurait pu, à l'exemple de son oncle, le roi d'Espagne, honorer le comte de la Mothe de quelque dignité nouvelle. Il ne le fit point. Oublieux de ses services et de ses talents, il ne lui conféra point le titre de maréchal de France. Le comte s'en plaignit au duc de Bourbon-Condé. On lui ré-

(1) Les Grands d'Espagne jouissent en France des honneurs des ducs, s'ils ne le sont pas eux-mêmes. (Etat de la France, 1749. T. III, p. 606.)

pondit qu'il était Grand d'Espagne et qu'on ne voulait pas multiplier les faveurs envers une même personne (1).

48. *Mariage de Charles de la Mothe.* — Nous avons exposé la carrière militaire et politique du comte de la Mothe, revenons à sa vie privée. Il épousa le 14 mars 1687, à Chartres, Marie-Élisabeth de la Vergne de Tressan, fille de François de la Vergne, colonel des gardes de Christine, duchesse de Savoie, et de Louise de Montaynard (2).

*Elisabeth de Tressan
comtesse de la Mothe Houdencourt*

Elle donna au comte Charles de la Mothe deux fils : Louis-Charles et François-Hercule. Louis-Charles de la Mothe, marquis d'Houdencourt, fut l'héritier de la seigneurie. François-Hercule de la Mothe, chevalier d'Houdencourt, né le 24

(1) Ouvrages à consulter : Mémoire des campagnes de Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, 1 vol ms. de 24 pages grand in-4° relié. (Arch. du chât. de Fayel.) Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand, par le marquis de Quincy, 7 vol. in-4°, 1736.

(2) Elle était veuve de Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, baron de Gourdon et de Genouillac, premier baron de Guyenne, seigneur du Boisset, de Barrivet, de Bamicart et de Souciliart, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, premier écuyer, capitaine des gardes-du-corps de Philippe de France et chevalier d'honneur de son Altesse Royale Madame (Charlotte-Élisabeth de Bavière, épouse de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV). Son mariage avec le comte de Vaillac avait eu lieu le 16 août 1673. Louis de la Vergne, évêque du Mans, puis archevêque de Rouen, et Alphonse de la Vergne, reçu comte de Lyon le 27 décembre 1672, étaient ses frères. Son neveu, Louis de la Vergne de Montaynard de Tressan, fut archevêque de Rouen (*).

(*) Contrat du mariage de Charles de la Mothe-Houdencourt et de Marie-Élisabeth de la Vergne de Tressan, 9 mars 1687. (4 f. in-4° parch, Arch. du chât. de Fayel.)

novembre 1688, devint colonel d'infanterie au régiment de Lorraine. Il fut tué à la défense d'Aire, en Artois, le 20 novembre 1710, à l'âge d'environ 22 ans.

49. *Le marquisat de Brunvillers-la-Mothe.* — Jérôme de la Mothe, évêque de Saint-Flour, donna à son neveu le comte Charles de la Mothe, le 28 septembre 1685, la seigneurie de Brunvillers (canton de Saint-Just), les terres de Sains, de Morainvillers et du Quesnoy (canton de Maignelay), les fiefs des Tournelles, de la Vertime, de Fumechon, de Champ-Trois-OEufs et du Bois d'Hangest (près Montdidier). Il gardait toutefois l'usufruit de ses propriétés sa vie durant (1). La terre de Brunvillers avait été érigée en marquisat au mois de mai 1660, en faveur d'Antoine Gobelin, sieur de Brinvilliers, mestre de camp au régiment Royal-Normandie (2). Gobelin ne laissa point d'enfant mâle. Le titre de marquis s'éteignit avec lui. Ses créanciers s'emparèrent du domaine et le vendirent à Henri de la Mothe-Houdencourt, archevêque d'Auch. A la mort de ce prélat, en 1684, son frère, l'évêque de Saint-Flour, hérita de la seigneurie de Brunvillers qu'il transmit l'année suivante à son neveu. Charles de la Mothe-Houdencourt obtint de Louis XIV, au mois de novembre 1700, que cette seigneurie serait de nouveau élevée pour lui au rang de marquisat, sous le nom de la Mothe (3). Le village s'appelle encore maintenant Brunvillers-la-Mothe.

50. *Charles de la Mothe, seigneur de Fayel, de Rucourt, de Chevrières.* — Le 26 décembre 1686, l'évêque de Saint-

(1) Donation des terres de Brunvillers, de Sains et de Morainvillers, etc., par Jérôme de la Mothe à Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, 28 sept. 1685. (3 f. in-4° parchemin. Arch. du chât. de Fayel.)

(2) Marie-Marguerite d'Aubray, marquise de Brinvilliers, brûlée comme empoisonneuse en 1676, était sa femme.

(3) Titres originaux au château de Fayel.

Flour donnait encore au comte de la Mothe, son neveu, la terre et le château de Fayel, la seigneurie de Rucourt, les fiefs de Gansoives et de Villarceau, sept arpents et demi (2 hect. 87 ares 28 cent.) de pré à Houdencourt et le domaine de Chevrières (1). Il se réserva d'abord l'usufruit de tous ces biens jusqu'à sa mort, mais le 23 juin 1690, il s'en dessaisit également en faveur du comte (2).

A la mort de son frère aîné Anthoine II, en 1696, Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, hérita de la seigneurie d'Houdencourt, ainsi que des terres de Sacy-le-Petit et de Lignièrès-le-Roy.

Marie-Luce de Lancy de Raray, épouse de Jean-François le Comte de Nonant, marquis de Pierre-court, seigneur de Betteville, de Néry et de Raray, lui vendit le 25 mai 1718, au prix de 4,000 livres, la ferme et les bois du Quesnoy à Chevrières (3).

51. *Sa mort.* — Le comte de la Mothe-Houdencourt mourut en son hôtel, à Paris, le 24 mars 1728. Il était âgé de 86 ans (4). Ses obsèques eurent lieu au Fayel le 26 mars. Elles furent présidées par Charles Labesse, curé de Longueil-Sainte-Marie (5).

Les restes du comte de la Mothe-Houdencourt furent déposés dans le caveau de sa famille, sous la chapelle du Fayel. Son inscription funèbre y fut mise sur une plaque de cuivre.

(1) Arch. du chât. de Fayel.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Registre des actes religieux de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris. (Revue historique et nobiliaire, 1874, p. 331.)

(5) Au nombre des assistants se trouvaient Charles de Berny, curé de Rucourt; Louis Benjamin de la Ronce, vicaire de Fayel; Jean Heynes, chapelain de Madame la comtesse; de Barsclone, principal officier du comte défunt; de Boursy, capitaine du château de Fayel, et Sauvage, notaire royal à Verberie.

Dans la chapelle elle-même, une table de marbre noir fixée au mur rappelle encore aujourd'hui les exploits de ce guerrier magnanime. On y lit :

D. O. M. Cy gist Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, Monseigneur Charles de la Mothe-Houdencourt, Grand d'Espagne de la première classe, lieutenant général des armées du Roy et gouverneur de Bergues. Pendant soixante et six ans qu'il servit sans discontinuation, il se trouva à 15 batailles et à 28 sièges. Sa bravoure et sa capacité le rendirent digne de la confiance de son maître et de ses généraux. Son désintéressement, ses inclinations bienfaisantes, ses attentions à donner en toute occasion des marques de la bonté de son cœur, à ne faire aucun mal, autant qu'il le put, attirèrent sur lui les bénédictions des troupes et des provinces dont il eut le commandement. Il sceut s'en faire obéir sans en estre moins aimé. Peut-estre fit-il des envieux ; jamais il ne fit d'ennemis. Il mourut le vingt-quatrième jour du mois de Mars mil sept centvingt-huit, âgé de 80 ans. Priez Dieu pour son âme.

A la partie supérieure de la pierre sont les armes de la Mothe-Houdencourt et celles de la Vergne de Tressan (1).

Marie-Elisabeth de la Vergne de Tressan de Montaynard survécut à son mari plus de treize ans. Elle fit son testament le 10 novembre 1739. Deux ans après, le 6 décembre 1741, elle mourut à l'âge de cent ans moins quelques mois.

(1) La Vergne de Tressan de Montaynard : *Ecartelé, au 1, de vair au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or, qui est de Montaynard ; au 2, d'or à la croix de gueules accompagnée de 16 alérions d'azur, qui est de Montmorency ; au 3, d'azur au levrier rampant d'argent, à la bande de gueules brochant sur le tout ; au 4 d'argent à l'orle de gueules, au chef de sable ; sur le tout, d'argent au chef de gueules chargé de 3 coquilles du champ, qui est de la Vergne.*

CHAPITRE SIXIÈME

LOUIS-CHARLES DE LA MOTHE HOUDENCOURT

(1687 - 1755)

Le mal. e. de la mothe houdencourt

52. *Ses débuts dans la carrière des armes.* — Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt naquit le 21 décembre 1687. A quinze ans, en 1702, il servait déjà comme mousquetaire. Une commission de colonel d'infanterie lui fut donnée le 13 juillet 1705, à la suite de la démission du sieur de Beuzeville (1).

Quand François-Hercule de la Mothe fut nommé mestre de camp d'un régiment de cavalerie de nouvelle levée, le 19 novembre 1705, Louis-Charles, marquis de la Mothe-Houdencourt, son frère, occupa le poste de colonel d'infanterie qu'il laissait vacant (2). Le régiment qu'il commanda porta son nom. Il assistait, avec son père, à la prise de Plassendal, en juillet 1708 ; au combat de Winendal, au mois de septembre suivant ; à la prise de Leffingue, le 25 octobre, et au siège de Gand, en décembre de la même année. Sa présence est également signalée à la bataille de Malplaquet, journée glorieuse pour nous, malgré notre défaite (11 septembre 1707). Nous le retrouvons encore au siège de Fribourg en Brisgau (10 octobre-10 novembre 1713). Il vint à tous les camps qui

(1) Titre orig. 1/2 f. in-f^o parch. Archives du château de Fayel.

(2) Tit. orig. Arch. du chât. de Fayel

se firent en temps de paix. Deux d'entre eux le virent à la tête de la cavalerie. Le titre de brigadier de cavalerie lui fut donné le 1^{er} février 1719 (1). Le roi lui accorda, le 6 novembre 1723, une commission de mestre de camp (2). Il lui donna à la même époque le régiment d'Aumont-Cavalerie, avec lequel il servit jusqu'en 1734, tant en Flandre qu'en Allemagne.

53. *Louis-Charles de la Mothe, gouverneur de Mézières.*
— Le 1^{er} avril 1728, Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt fut nommé gouverneur des ville et citadelle de Mézières (3). Des pouvoirs de mestre de camp d'un régiment d'infanterie française lui furent délivrés, le 30 avril 1732, pour gouverner Marsal (Meurthe), sous Manassés de Pas, chevalier, seigneur de Feuquières, maréchal de camp dans les armées du Roi, lieutenant-général de Sa Majesté aux évêchés de Metz et de Toul, et gouverneur de Toul, de Vic et de Moyenvic (4).

Dans la guerre relative aux affaires de Pologne, en 1733, il marcha en Italie avec son régiment. Le maréchal de Villars l'envoya prendre les villes de Sabionetta et de Bozolo. Cette mission fut remplie avec succès, malgré les forces supérieures de l'ennemi.

Le 20 février 1734, Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt reçut un brevet de maréchal de camp aux armées royales. Il se trouvait en cette qualité à l'affaire de Colorno, à la bataille de Parme et à celle de Guastalla, gagnées sur le comte de Merci par le maréchal marquis de Coigni. Deux chevaux

(1) Tit. orig. 1/2 f. in-f^o parch. Arch. du chât. de Fayel.

(2) Titre orig. 1/2 f. in-f^o parchemin. Archives du château de Fayel.

(3) Provisions de gouverneur de Mézières. 1 f. grand in-f^o parch. *Ibid.*
La prestation du serment eut lieu le 28 avril 1728, entre les mains de Chauvelin, garde des sceaux de France.

(4) Titre orig. (Arch. du chât. de Fayel.)

furent tués sous lui, en la dernière de ces journées. Son courage et ses talents militaires excitèrent l'admiration. Le 18 octobre de la même année 1734, le roi lui conféra la dignité de lieutenant-général en ses armées. En 1735, on lui confia le commandement d'un camp retranché composé de huit à dix mille hommes à Cadidavid.

54. *Sa nomination à la charge de gouverneur de Salins.*
— Le 6 septembre 1738, il fut nommé gouverneur de Salins, en Franche-Comté. Cette charge était vacante par la mort du comte de Saumery. La guerre de la succession d'Autriche éclata en 1741. Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt servit en Westphalie, sous le maréchal de Maillebois. Des commandements particuliers lui furent donnés. Avec une des colonnes de l'armée, il pénétra jusqu'aux frontières de la Bohême; l'ordre et la discipline qui régnaient dans ses troupes lui attirèrent les éloges de l'empereur Charles-Albert de Bavière, lorsqu'il vint visiter son camp. Il poursuivit ensuite sa course en Bavière, y tint tête aux ennemis, les obligea de lever le siège d'Ingelfinghem qu'ils canonnaient, et les empêcha d'attaquer le corps d'armée du marquis de Balincourt. Sa campagne en Allemagne, sous le maréchal de Noailles, fut moins heureuse. Les grands dangers qu'il courut à Dettingen, près de ce défilé fameux où passa Georges II, roi d'Angleterre, faillirent lui coûter la vie (1743).

Il venait d'être nommé chevalier d'honneur de la Reine (1) (9 janvier 1743) (3) et chevalier des ordres du roi (2 février 1743).

(1) Titre orig. 1 f. grand in-4^e. Arch. du chât. de Fayel. Ce titre lui valait 1,200 livres de pension.

(2) Sa promotion de chevalier des ordres fut inscrite le 1^{er} janvier 1744, avec celle de Jean-Paul-Timoléon, duc de Brissac, pair de France, celle de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, pair de France, celle de Louis-Antoine

La majeure partie de l'année 1744 se passa pour lui en Flandre. Ses talents furent utilisés aux sièges de Menin (18 mai-7 juin) et d'Ypres. Il facilita la prise de cette dernière ville en attaquant l'un des principaux ouvrages qui la couvraient, et en s'y installant sous le feu de l'ennemi. Après la reddition d'Ypres, le roi lui confia la direction de sa maison en Allemagne. Louis-Charles de la Mothe ne la quitta que pour se rendre au siège de Fribourg, à la fin de la campagne.

55. *Son titre de maréchal de France.* — En 1745, il fut second lieutenant-général du prince de Conti, commanda un corps d'armée à Oberbourg, poste le plus avancé vers l'ennemi, et s'y maintint jusqu'au jour où le prince de Conti fit repasser le Rhin à ses troupes.

En 1746, il assista, toujours sous les ordres du prince de Conti, aux sièges de Mons et de Charleroy.

Après le départ de Conti et de la Farre, il devint premier lieutenant-général de l'armée. Il la commanda en chef jusqu'à sa jonction avec le maréchal de Saxe. A la bataille de Rocoux (11 octobre 1746), il soutint, sous le feu de l'ennemi, l'attaque des villages de Vauroux et de Rocoux avec la cavalerie de la gauche qu'il dirigeait.

Le titre de maréchal de France lui fut donné le 17 septembre 1747, mais il ne prêta le serment que le 3 décembre 1748 (1).

Louis XV le nomma gouverneur de Gravelines (Nord), le

de Gontaut, duc de Biron, pair de France, lieutenant-général dans les armées du Roi, colonel du régiment des gardes françaises, celle de Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigni, colonel général des dragons, lieutenant-général des armées du Roi, et celle de Daniel-François de Gelas, comte de Lautrec, lieutenant-général des armées du Roi (*).

(*) L'Etat de la France, 1749, t. II, p. 321. t. IV, p. 16 et 17.

(1) Brevet aux arch. du chât. de Fayel.

23 septembre 1752 (1). Il garda cet emploi jusqu'à sa mort.

56. *Son mariage avec Eustelle de la Roche-Courbon.* — Louis-Charles, comte de la Mothe-Houdencourt, avait épousé, par contrat du 30 juin 1714, Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, née le 21 mars 1697 d'une ancienne et illustre famille de Saintonge, héritière de la branche aînée de sa maison, fille d'Eutrope-Alexandre, chevalier, marquis de la Roche-Courbon (2) et de Saint-Sauveur, baron de Cozes, seigneur de Veaux, de Briagne, de Chezac, de Saint-Germain-d'Aymont et d'autres lieux, capitaine-commandant de la compagnie des gardes de la marine française à leur création, et, depuis, colonel d'un régiment d'infanterie, mort le 23 août 1707, et de Marie d'Angennes, morte le 31 octobre 1711 (3).

*la roche-courbon de
la motte houdencourt*

Le mariage fut célébré dans la chapelle du château de Saint-Cloud, le 3 juillet 1714 (4). De cette union naquirent un fils, Louis-Geneviève de la Mothe-Houdencourt, et trois filles, Louise-Marie, Elisabeth-Thérèse et Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt.

(1) Titre orig. 1 f. in-^{fo} parch. Arch. du chât. de Fayel. — Lettres de relief de prestation de serment pour le gouverneur de Gravelines, 22 janvier 1754. (1 f. in-^{fo} parch. *Ibid.*)

(2) La Roche-Courbon: écartelé au 1.4 d'azur à 3 fermeaux, les arpillons en pal, qui est de Courbon, au 2.3 de sable au sautoir d'argent.

(3) L'Etat de la France, 1740, t. IV, p. 129.

(4) Généalogie imprimée de la maison de la Roche-Courbon. (Archives du château de Fayel.)

57. *Ses quatre enfants.* — LOUIS-GENEVIÈVE DE LA MOTTE-HOUDENCOURT, né à Paris le 4 décembre 1724, fut baptisé le lendemain à Saint-Sulpice et tenu sur les fonts par le duc d'Humières et la princesse de Rohan. Il eut le titre de comte d'Hangest jusqu'en 1728 et prit ensuite le nom de marquis d'Houdencourt. L'abbé Saison devint son précepteur le 9 avril 1731. Le jeune marquis avait une intelligence exquise, un jugement remarquable, un esprit élevé. Il est justement qualifié l'enfant prodige.

La devise de notre maison, écrivait-il en tête de ses devoirs, est POTIUS MORI QUAM FÆDARI, *Mieux vaut la mort que l'ignominie.* Ses cahiers d'étude et les notes, fruits de ses lectures, sont encore au château de Fayel. On y voit également son portrait peint sur toile. Son costume est celui de saint Jean-Baptiste enfant, une peau de bête sert à le vêtir. Assis sur une roche, près d'un fleuve qui rappelle le Jourdain, il tient de la main droite une croix à laquelle est fixée une banderole avec cette devise : *Ecce Agnus Dei*, voici l'Agneau de Dieu. Sa gauche caresse un agneau couché auprès de lui. Cet enfant, auquel souriait un brillant avenir, mourut de la petite vérole à l'âge de 12 ans moins quelques jours, le 1^{er} décembre 1736. Son corps fut déposé le lendemain dans le caveau du Fayel : François Darnaud, curé de Chevrières, Jean-François Hallot, chapelain du Fayel, Charles de Berny, curé de Rucourt, et Gilles Masselin, curé d'Houdencourt, assistaient aux obsèques. On mit en la chapelle du Fayel l'épithaphe suivante qui s'y trouve encore :

D. O. M. *Cy gist Louis-Généviève, marquis de la Mothe-Houdencourt, âgé de douze ans moins quelques jours, enfant plus recommandable par les sentiments de son cœur et les rares qualités de son esprit, que par tous les avantages de sa haute naissance. Le ciel semblait avoir pris plaisir à orner son âme de ses dons les plus*

précieux de la nature et de la grâce. Sa candeur, son innocence, sa piété pour Dieu, son amour tendre et respectueux pour ses parents, sa docilité pour ses maîtres, son caractère doux et bienfaisant, ses manières nobles et généreuses pour tout le monde lui avaient gagnés tous les cœurs. Un esprit vif, un jugement droit, un goût prématuré pour les sciences lui avaient déjà fait faire des progrès que l'on admirait chaque jour, lorsque Dieu, jaloux de ses propres dons et voulant couronner lui-même son ouvrage, le rappela à lui le 1^{er} jour de décembre mil sept cent trente-six. Priez Dieu pour son âme.

En tête de cet éloge funèbre sont les armes de la Mothe-Houdencourt, surmontées de la couronne ducale avec deux lions rampants pour supports.

LOUISE-MARIE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, née à Paris le 8 juin 1715, mourut le 27 juin 1716 en l'hôtel de son père. Son corps fut descendu le lendemain dans le caveau de sa famille, au Fayel.

ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT, sa sœur, née à Paris le 22 mai 1721, y est décédée le 24 août 1722. Ses obsèques eurent lieu au Fayel le lendemain (1).

JEANNE-GABRIELLE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT resta seule héritière des domaines de sa famille. Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, sa mère, obtint du Châtelet de Paris, le 8 janvier 1729, une sentence qui séparait ses biens de ceux de son mari, le comte de la Mothe.

58. *La baronnie de Chaumont en Porcien, et la seigneurie d'Hermancourt.* — Le 5 octobre 1743, Louise-Anne Dambly, veuve de Gaston-Jean-Baptiste de Terrat, commandeur des ordres du Roi, chancelier, garde des sceaux de Leurs Altesses Royales Monsieur, fils de France, et Monseigneur le

(1) Les dates relatives aux quatre enfants de Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt sont extraites des actes religieux de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris. (Revue historique et nobiliaire, 1874, p. 331.)

duc d'Orléans, régent du royaume, donna à Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt et à son épouse, la terre, seigneurie et baronnie de Chaumont en Porcien (Ardennes) (1).

Lorsque le marquis de la Ferté eut vendu, le 15 février 1751, la terre d'Hermancourt à Laurès, seigneur du Meux, le maréchal de la Mothe la réclama comme relevant de son domaine et la prit en retrait féodal. (2).

59. *Mort de Louis-Charles de la Mothe.* — Presentant les approches de la mort, il fit son testament. Deux notaires l'écrivirent sous sa dictée, en son hôtel, rue de Grenelle, paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, le 2 novembre 1755. Il demanda que son corps fut transporté au Fayel, dans le tombeau de ses ancêtres, et qu'une messe fut dite par le chapelain, chaque jour, à perpétuité, pour le repos de son âme, en l'église du Fayel.

Six mille livres étaient destinées à cette fondation. Une autre somme de six mille livres devait être distribuée aussitôt après son décès, par son intendant, aux pauvres de ses terres (3).

Le comte Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt mourut à Paris le 3 novembre 1755. Il était âgé de 68 ans (4).

Après le service funèbre célébré à Saint-Sulpice de Paris, on transporta son corps au Fayel et on l'inhuma dans le tombeau de ses ancêtres. L'épithaphe suivante, placée dans la

(1) Contrat de mariage de Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt avec le marquis de Rouault-Gamaches. (Arch. du chât. de Fayel.)

(2) Le retrait féodal est le droit qu'exerçait un seigneur dominant en retirant un héritage vendu par son vassal, moyennant le remboursement du prix et des frais.

(3) Testament du comte Louis-Charles de la Mothe-Houdencourt. (Arch. du chât. de Fayel.)

(4) Son corps fut embaumé par Georges-Martin Guérin, chirurgien-major des mousquetaires noirs, auquel on paya 400 livres au lieu des 500 qu'il avait demandées. Les restes du maréchal furent ensuite déposés dans un coffre de plomb que l'on enferma dans un cercueil de bois.

chapelle du Fayel, rappelle encore aujourd'hui la mémoire de ce guerrier illustre, de cet homme de cœur dévoué à son pays et à son roi.

D. O. M. Cy gist Charles comte de la Mothe-Houdencourt, maréchal de France, Grand d'Espagne de la première classe, chevalier des Ordres du Roy, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de Gravelines, baron de Chaumont en Porcien, seigneur du duché de Fayel, de Chevrières, Houdencourt, Harmencourt, Lignières-le-Roy, Petit-Hangest, etc. Le Ciel lui donna en naissant une âme grande, des sentiments nobles et élevés, un esprit vif et pénétrant et un jugement droit et solide. Il fut bon père, bon mari et bon maître. Ses manières douces et polies et son caractère bienfaisant le firent universellement aimer. Les pays où il a fait la guerre redisent encore ses louanges en rendant justice à son désintéressement et à son humanité... On ne le vit jamais insulter au malheur des vaincus et encore moins s'enrichir de leurs dépouilles. Il est parvenu aux premiers honneurs de la cour et de la guerre, et il ne les a dus qu'à son mérite et à la scrupuleuse exactitude avec laquelle il a rempli tous ses devoirs. Parfaitement instruit de la religion, il la respectait et l'aimait. Elle l'occupait et fit toute sa consolation dans sa dernière maladie qui fut longue et douloureuse. Il ne fut point effrayé ni abattu par la mort qu'il avait affrontée tant de fois pour le service du Roy et de sa patrie. Il en vit les approches avec la fermeté d'un héros et fit à son Dieu en chrétien soumis le sacrifice d'une vie qu'il ne voulait plus conserver que pour lui. Il est mort le 5 Novembre de l'année 1755, âgé de 68 ans... Sa tendre et fidèle épouse Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, qui a fait mettre cette épitaphe pour faire connaître à la postérité l'étendue de sa perte et de sa douleur qui ne finira

que quand elle ira rejoindre son cher époux dans le tombeau et qu'elle jouira avec lui, dans l'éternité, de la présence de Dieu, ce qu'elle espère de sa grande miséricorde.

60. *Testament de la Maréchale de la Mothe.* — Eustelle Thérèse de la Roche-Courbon vécut encore dix-sept ans après la mort de son mari. Elle fit rédiger en 1764 par le géomètre Bellanger un papier terrier de la seigneurie d'Houdencourt avec une carte ou plan cadastral, indiquant tous les lieux dits du territoire (1). Par son testament du 4 octobre 1759, elle réclama 2,000 messes pour le repos de son âme ; elle constitua sur sa terre du Fayel une rente perpétuelle de 50 écus en faveur des pauvres. Cent livres étaient destinées au maître d'école, choisi par le chapelain et les marguilliers, pour instruire les enfants indigents du Fayel. Dix livres devaient servir à leur procurer des livres de piété et les 40 livres de reste à acheter des bas, des bonnets, des galoches pour les pauvres du Fayel et de Chevrières, à la foire de St-Simon, à Chevrières. Dans un codicille du 6 juin 1771, elle ajouta 50 autres livres de rente perpétuelle pour fournir des habits aux plus nécessiteux. Enfin, le 9 juillet 1771, par un autre codicille, elle remit aux pauvres de ses terres les arrérages des censives qu'ils lui pourraient devoir à son décès. La dernière addition faite à son testament est du 30 octobre 1772 (2). Sa mort eut lieu à Paris en son hôtel, rue de Grenelle, paroisse St-Sulpice (3) le 8 janvier

(1) Arch. du chât. de Fayel.

(2) Testament d'Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, maréchale de la Mothe-Houdencourt (5 f. g. in-4°. Arch. du château du Fayel.)

(3) Le corps fut transporté au Fayel. — M^{re} Guillaume Robert Marguerin de Gueudeville, docteur de Sorbonne, et M^{re} Pierre Louis Leclerc de Bradin, licencié ès-lois, tous deux vicaires de St-Sulpice, présidèrent au convoi. L'inhumation se fit le mardi 12 janvier, en présence de André Levreau, chapelain de Fayel ; de Jean François Hallot, curé de Chevrières ;

1773. Elle était âgée de 76 ans. On a conservé son portrait au château de Fayel. La maréchale est représentée assise dans un jardin. Devant elle se trouve une table sur laquelle est une corbeille de fleurs. Son visage respire à la fois la noblesse et la bonté. Elle tient à la main un lis, symbole de son attachement à la maison royale de France.

CHAPITRE SEPTIÈME

JEANNE-GABRIELLE DE LA MOTHE-HOUDENCOURT ET SES DESCENDANTS

61. *Son mariage avec le comte de Froullay.* — Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt naquit à Paris le 14 décembre 1723. Après la mort de son frère et de ses deux sœurs, elle resta seule héritière des biens de Louis-Charles comte de la Mothe-Houdencourt, son père. Son aïeule, Elisabeth de la Vergne de Tressan lui légua 20,000 livres par testament le 10 novembre 1739. Elle épousa par contrat du 11 mars 1745 (1), Charles-Elisabeth de Froullay (1) comte de Froullay et de Montfléaux, baron de la Pélerine, du Poulquin et Desclos, seigneur de Marolles et d'autres lieux, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Champagne, lieutenant pour Sa Majesté dans la province du Maine et dans le comté de Laval, menin

d'Augustin Dufresne, curé d'Houdencourt ; de Jean-François-Joseph Roulier, curé de Rucourt ; de Claude Lardenois, curé d'Hermancourt ; et de François d'Hervilly, curé de Rivecourt.

(1) 4 f. in-4°. parch. Arch. du chât. de Fayel.

(2) De Froullay : *d'argent au sautoir de gueules endenté et bordé de sable.* Devise : *pro rege et pro fide*, pour le roi et pour la foi.

de monseigneur le Dauphin. C'était le fils de feu Charles-François, comte de Froullay et de Montfléaux, lieutenant-général dans les armées du roi, chevalier de St-Louis, lieutenant dans la province du Maine et dans le comté de Laval, ambassadeur du roi près de la République de Venise, et de Marie-Anne-Jeanne-Françoise de Sauvaget-Desclos. Il donnait à son épouse, comme douaire, 10,000 livres de rente. Le mariage fut célébré à St-Sulpice de Paris, le lundi 15 mars 1745. Le comte de Froullay obtint du roi d'Espagne l'autorisation de prendre le titre de grand d'Espagne de la 1^{re} classe. La cour de France ratifia cette concession. Il n'en jouit pas, car il précéda son beau-père dans la tombe. Blessé à la bataille de Laufeld, gagnée sur les impériaux, le 4 juillet 1747, il mourut à Tongres le 11 juillet suivant, dans sa 25^e année. Il était alors maréchal de camp dans les armées du roi (1).

CHARLES JOACHIM ROUAULT

MARQUIS DE GAMACHES

La mothe Houdencourt de gamaches

62. *Son mariage avec Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt.* — Jeanne Gabrielle de la Mothe-Houdencourt épousa en secondes noces, par contrat du 21 février 1751 (2), Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches (3), colonel des grenadiers de France, maréchal des camps et des armées

(1) L'Etat de la France, 1749, t. 4, p. 150.

(2) 4 f. in-4°. parch. Arch. du chât. du Fayel.

(3) Rouault de Gamaches : de sable à deux léopards d'or, l'un sur l'autre ; supports : deux anges.

du roi, seigneur et gouverneur pour Sa Majesté des ville et comté de St-Valéry, du pays et du Roc de Cayeux, marquis de Pomponne, vicomte de Tilloy, de Longroy, de l'Espinois, baron d'Hélicourt, d'Hinserville, de Beauchamp, de Bazinval, d'Embleville, de Bouillancourt, de Bouttencourt, de Bouvincourt, de Meneilly et d'autres lieux. Le mariage eut lieu devant la Ste-Eglise le 25 février 1751. Le marquis de Gamaches donna en douaire à son épouse 10,000 livres de rente annuelle. Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt apportait en dot 100,000 livres. Elle fit don à l'église de Beauchamp d'une chasuble à fleurs d'argent comme cadeau de bienvenue en l'année de son mariage. Nous savons cette particularité par une note trouvée sur la couverture d'un cueilloir (1) aux archives de la fabrique de Beauchamp (2).

A handwritten signature in cursive script, reading "M. de Gamaches". The signature is written in dark ink on a light background. Below the main signature, there are two short, horizontal strokes.

63. *Dettes du marquis de Rouault-Gamaches. Vente de Sacy-le-Petit et de Gamaches.* — Le marquis de Gamaches prit, avec l'agrément des rois d'Espagne et de France, à la mort de son beau-père en 1756, le titre de Grand d'Espagne de la première classe. Il menait joyeuse vie et se trouvait criblé de dettes même avant son mariage. Le silence le plus absolu fut gardé par lui sur sa position

(1) Le cueilloir était un état des rentes dues au seigneur ou à l'église, et reconnues par les tenanciers.

(2) J. Darsy. *Gamaches et ses seigneurs*, 2^e partie, de 1376 à nos jours, p. 472. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, T. XIV, 1856.

financière ; il sut tromper son épouse à cet égard. De concert avec elle, il vendit, le 20 novembre 1757, tout ce que possédait à Sacy-le-Petit la maison de la Mothe-Houdencourt. Nicolas Pottier, receveur général des Dames de l'abbaye royale du Val-de-Grâce en ce pays, et Marie-Françoise le Brasseur, sa femme, s'en rendirent acquéreurs(1). Les fiefs de la mairie de Sacy et de Jean de Sacy, qui relevaient des bénédictines du Val-de-Grâce de Paris, propriétaires de la terre et seigneurie de Sacy-le-Petit, et tous les autres fiefs relevant d'autres seigneurs, devinrent leur propriété, moyennant 92,000 livres (2). Cette somme n'éteignit point les dettes du marquis de Gamaches. Sa femme apprit enfin que sa fortune était en danger. Elle demanda la séparation de ses biens d'avec ceux de son mari. Une sentence du Châtelet de Paris, répondit à ses désirs le 27 juin 1760 ; mais toutes les difficultés ne furent levées que par un nouveau jugement du 17 mars 1768. Ce procès ruineux qui dura dix ans, rendit plus fâcheuse encore la situation du marquis. Pour se

(1) Leur fils appelé comme son père et son aïeul Nicolas Pottier, jouissait du fief de la mairie de Sacy en 1789. Il avait épousé Marie-Madeleine-Félicité Lemoine qui lui donna deux enfants : Théodore, mort sans avoir été marié et Henriette-Agathe Pottier, femme de Nicolas Masson. Après le décès de Nicolas Pottier, sa veuve s'unit en secondes noces à Claude-François Dupressoir qui mourut maire de Sacy-le-Petit, le 24 décembre 1806, à l'âge de 56 ans. Félicité Lemoine est morte le 8 janvier 1840, à l'âge de 83 ans. Elle eut de son second mariage deux enfants : Charles-Florent Dupressoir, propriétaire à Ereuse, et François-Théodule Dupressoir, domicilié à Sacy-le-Petit. Ce dernier eut cinq enfants : Virginie, veuve de Prudent Dufour, meunier à Nogent-les-Vierges ; Aspasia, femme de Jean-Baptiste-Zacharie Frémond, décédée à Trumilly ; Théodule, ancien notaire à Clermont (Oise) ; Paul, marié à Hermine Frémond de Rully, le 12 juillet 1845 ; Emile, mort âgé de cinq ans. Paul Dupressoir a marié, le 15 février 1873, sa troisième fille, Henriette, à Emile Deneufbourg, demeurant actuellement à Sacy-le-Petit.

(2) Contrat de la vente de la terre et seigneurie de Sacy-le-Petit, par Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches à Nicolas Pottier, (Arch. du châ. du Fayel).

tirer d'embarras il vendit le 2 octobre 1764, à Julien Guillaume de Pestre, écuyer, seigneur de Senef, au prix d'un million trois cent mille livres, francs deniers, le marquisat de Gamaches, les terres de Beauchamp et d'Embleville, le vicomté de Tilloy, la seigneurie de Soreng, de Bazinval, de Picard, de l'Espinois, celle de St-Valery, le fief de Cambron, la terre, le pays et le roc de Cayeux, régis par la coutume d'Amiens, la baronnie d'Hélicourt et d'Hinserville, la seigneurie de Bugny, le fief d'Izancourt, de Vaux-Moraux, de Crémoir, de Sire Jean-Gosse, de Feuquières et la ferme du Petit-Selve, la seigneurie de Bouvincourt, le fief de Belle-d'Ouste, la seigneurie de Méneilly, régis par la coutume de Ponthieu, et la baronnie de Longroy, relevant du comté d'Eu et régies par la coutume de Normandie. Il se réserva toutefois le titre de marquis de Gamaches, sa vie durant, et fit consentir son acquéreur à ne point prendre, pendant ce temps, le nom de seigneur de Gamaches (1). Nicolas-Alophe-Félicité Rouault comte d'Egreville et de Gamaches, son frère, invoqua son droit de retrait féodal ou lignager à l'égard de ces terres ; il les reprit en 1767 et remboursa à Julien Guillaume de Pestre les sommes qu'il avait payées (2). Le 2 avril 1778, il les afferma par acte notarié, moyennant une redevance de 60,000 livres et diverses charges à Nicolas Bataille, fermier général du prince de Monaco, demeurant à Paris (3). En reprenant ces domaines il empêcha de s'éteindre le titre de marquis de Gamaches. Il ne le porta cependant qu'après la mort de son frère.

(1) Arch. du chât. de Fayel.

(2) Liquidation de la succession de Charles-Joachim Rouault. (Arch. du chât. de Fayel).

(3) J. Darsy. Op. Cit. p. 472.

64. *Mort de Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches.* — Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, descendit dans la tombe le 24 mars 1775; à ses dignités déjà connues, il joignait alors celle de mestre de camp du régiment Royal-Piémont. Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdencourt, sa femme, mourut deux ans après, le 28 septembre 1777. Elle laissait un fils et une fille : Joachim-Valéry-Thérèse-Louis et Charlotte-Gabrielle-Constance Rouault de Gamaches.

JOACHIM-VALÉRY-THÉRÈSE-LOUIS ROUAULT
MARQUIS ROUAULT DE GAMACHES

Le Doyen de Rouault

65. *Le second marquis de Rouault-Gamaches.* — Les titres de Grand-d'Espagne de la première classe, seigneur de Fayel, Houdencourt, Chevrières, Lignières-le-Roy, et autres lieux lui échurent en héritage à la mort de son père. Il fut capitaine au régiment Royal-Piémont-cavalerie. Il mourut âgé de 67 ans, le 29 septembre 1819. Marie-Catherine-Hyacinthe de Choiseul-Beaupré (1), sa femme, est décédée le 22 novembre 1836 (2).

(1) De Choiseul : d'azur, à la croix d'or cantonnée de 18 billettes du même.

(2) La vie relativement longue de Joachim-Valéry-Thérèse-Louis, marquis de Rouault-Gamaches, la vente du marquisat de Gamaches, par son père Charles-Joachim Rouault et la reprise de ce domaine en retrait féodal par Nicolas-Alophe-Félicité Rouault, comte d'Egreville, étaient inconnues de M. *Darsy*, lorsqu'il écrivait dans sa notice sur Gamaches, p. 472 : Il est présumable que le fils de Charles-Joachim Rouault qui lui succéda lui survécut peu, car bientôt Nicolas-Alophe-Félicité Rouault figure comme marquis de Gamaches.

ACHILLE - LOUIS - AUGUSTE - BARTHÉLEMY - FRANÇOIS
COMTE D'HÉRICY

66. *Mariage de Mademoiselle de Rouault-Gamaches avec le comte d'Héricy.* — Félicité-Madeleine-Honorée-Gabrielle de Rouault de Gamaches, fille du dernier marquis, née le 20 avril 1781, se maria le 19 avril 1800 avec Jacques-Philippe-Achille-Louis-Auguste-Barthélemy-François, comte d'Héricy (1), chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Elle mourut au Fayel le 13 juillet 1819.

Le comte d'Héricy eut d'elle deux filles. L'une, Elise-Honorée-Françoise-Marie-Ulrique d'Héricy, née le 10 ventôse, an 9 (1 mars 1801), épousa, le 23 mars 1824, Olivier-Louis-Charles-Robert, marquis de Walsh-Serrant, et eut en partage, avec la grandesse de la première classe, la terre de Fayel (2). L'autre, Zoé-Henriette d'Héricy fut dame d'Houdencourt.

RENÉ - GUILLAUME - CLAUDE - FRANÇOIS - JEAN
MARQUIS DE LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN

67. *Zoé-Henriette d'Héricy, femme du marquis de la Tour-du-Pin.* — Née à Paris le 9 mai 1804, Zoé-Henriette d'Héricy prit pour époux, au château de Fayel, le 10 mai

(1) D'Héricy : d'argent à 3 hérissons de gueules 2-1 ; supports : deux lions.

(2) De Walsh-Serrant : Ecartelé, au 1, de gueules au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, *qui est Power* ; au 2, d'argent au sautoir de gueules *qui est Butler* ; au 3, d'or au chef denché d'azur, *qui est Fitz-Gerald* ; au 4, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois quintefeilles du même, 2 en chef et une en pointe, *qui est Whyte* ; sur le tout, d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 phéons de sable, qui est de Walsh ; supports, deux cignes ; devise : *Semper ubique fideles* ; écu sommé de la couronne ducale, à cause du titre de Grand-d'Espagne, duc de la Mothe-Houdencourt, entouré du manteau d'hermine avec ces dates : 1689-1789.

1830, René-Guillaume-Claude-François-Jean, marquis de la Tour-du-Pin-Montauban et de Soyans (1), pair de France, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, maréchal de camp dans ses armées commandeur de Saint-Louis et du Phénix d'Hohenlohe, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Malte, décoré de la plaque de Saint-Ferdinand d'Espagne, 4^e classe (2). Elle mourut à Paris le 10 décembre 1832, en donnant le jour à une fille, Marie-Séraphine de la Tour-du-Pin. Son corps fut transporté au Fayel, dans le caveau de ses ancêtres.

Une table de marbre blanc placée dans la chapelle, rappelle sa mémoire en ces termes : « *Ici repose le corps de dame Zoé-Henriette d'Héricy, née à Paris le 9 mai 1804, mariée au château du Fayel le 10 mai 1850, à sa Seigneurie le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, pair de France, officier général, commandeur de St-Louis et de plusieurs ordres français et étrangers, décédée à Paris le 10 décembre 1852, après avoir donné le jour à une fille. Cette jeune et charmante femme possédait toutes les vertus et qualités aimables de son sexe. Priez Dieu pour son âme.* »

(1) La Tour-du-Pin-Montauban : *Ecartelé, au 1-4; d'azur à une tour crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée et ouverte de sable, au chef cousu de gueules, chargé de trois heaumes d'or; au 2-3, d'or au dauphin d'azur.* Devise : *Courage et loyauté.*

(2) Le marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, né à Grenoble, le 18 janvier 1772, était fils de François-Armand, marquis de la Tour-du-Pin-Montauban et de Soyans, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de St-Louis et de Malte, décédé à Bourges (Cher), le 6 février 1818, et de Louise-Alexandrine de Guérin de Tencin, décédée à Grenoble le 1^{er} juin 1827. Il avait épousé en premières noces, Adèle-Marie-Charlotte-Marguerite du Houx de Vioménil, née à Nancy le 31 décembre 1784, et décédée à Nice le 13 mars 1829.

LOUIS-HIPPOLYTE-RENÉ-GUIGNES DE MORETON
COMTE DE CHABRILLAND

68. *La comtesse de Chabrilland.* — Marie-Séraphine de la Tour-du-Pin-Montauban épousa Louis-Hippolyte-René-Guignes de Moreton, comte de Chabrilland (1), mort il y a quelques années. Elle eut deux enfants, Marie et Paul de Chabrilland. Par ses ordres, le vieux château de la Motte, bâti sous le règne d'Henri II et converti depuis longtemps en ferme est tombé en 1870, sous le marteau des démolisseurs (2). Ses bois d'Houdencourt ont été vendus à M. Charles-Louis-Gustave Meurinne, conseiller général de l'Oise, ainsi qu'une partie de ses terres.

La seigneurie de la Mothe-Houdencourt n'existe plus. Son nom ne saurait périr cependant. Porté aujourd'hui par la marquise de Walsh-Serrant, Grande d'Espagne de la 1^{re} classe, et comme telle, duchesse de la Mothe-Houdencourt, il revient de droit à son gendre le comte Aimé-Maurice-Artus-Timoléon de Cossé-Brissac (3), époux de Alix-Marie de Walsh-Serrant de la Mothe-Houdencourt.

(1) Moreton de Chabrilland : *d'azur à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons ou tourillons crénelés de trois pièces, le tout d'argent, maçonné de sable, à la patte d'ours d'or moucante du quartier sénestre de la pointe, et touchant à la tour.* Ecu sommé de la couronne comtale ; supports : deux lions à tête contournée (La Chesnaye des Bois. Dictionn. de la noblesse).

(2) Les matériaux ont été vendus 3,827 francs, en octobre 1869.

(3) Cossé-Brissac : *de sable à trois fasces d'or, denchées par le bas.* Supports : deux aigles de sable.

CHAPITRE HUITIÈME

LA MAISON DE LIGNY ET CELLE DE FOUILLEUSE-FLAVACOURT

JEHAN DE BIENFAICTE

69. *Le Bastard de Bienfaicte.* — Jehan le Bastard de Bienfaicte, écuyer, seigneur de Raray-en-Valois, épousa en premières noces, Simone de Chantelou qui lui apporta en dot une partie de la terre de Bazincourt (1). Il fit à cause de son mariage, le 14 mars 1445, foi et hommage pour ce domaine à Jehan de Moussières et à Pierre aux Fèves, procureurs de Pierre l'Orfèvre, seigneur châtelain de Pont-Ste-Maxence (2) ; mais il ne présenta à son suzerain l'aveu et dénombrement de sa terre que le 6 février 1478 (3).

Les deux tiers d'Houdencourt devinrent sa propriété, tant par l'alliance qu'il contracta en secondes noces avec Blanche du Bois, que par l'acquisition qu'il fit des biens et des droits de Gilles du Bois (4). Le 14 juillet 1491, il cédait à Guyon

(1) Au nombre des feudataires du Comté de Clermont au XIV^e siècle, nous trouvons :

Li Hoirs de Basincourt, vassaux de la dame de Francières, Philippes Mulles, vassal de l'Hoir de Blaincourt, pour un fief à Basincourt. — Pierre Mulles, vassal de Philippes Mulles à Basincourt. (Comté de Clermont; Biblioth. Nat. fonds franc. 4663, fol. 17.)

(2) Acte de foi et hommage devant Drouet du Bac, clerc tabellion à Pont.

(3) Arch. du chât. de Villette.

(4) Acte de foi et hommage fait au bailliage de Beaumont par Jehan de Bienfaicte, acquéreur de la part de seigneurie que possédait à Houdencourt Gilles Dubois ; 6 juin 1491. — Le 8 octobre 1491 Jehan de Bienfaicte paya à François de Cugnac, écuyer du duc d'Orléans, comte de Beaumont, la somme de cent écus d'or à la couronne, pour les droits de quint, requint, denier et profit de fief qu'il devait, comme acquéreur des biens de Gilles Dubois à Houdencourt. (Arch. du chât. de Villette.)

de Monchauveau et à Jehan de Monchauveau, tuteurs des enfants mineurs de Charles du Bois, le fief qu'avait possédé à Bazincourt André de Cramoisy, et il recevait d'eux, en échange, la sixième partie du tiers, ou un 18^e de la seigneurie (1). La terre de Bazincourt relevait alors soit de Jehan de Bienfaicte, soit de Pérot ou Pierre de Poyennes (2).

PERETTE DE BIENFAICTE

Jehan de Bienfaicte n'eut qu'une fille légitime, Perette de Bienfaicte. Elle est désignée comme son unique héritière dans les lettres du roi Henri IV, autorisant le 18 mars 1600, le partage du manoir d'Houdencourt. Jehanne de Bienfaicte, femme de Nicolas de Layens, avait aussi pour père, Jehan le Bastard de Bienfaicte, mais elle n'en était que la fille naturelle.

Perette de Bienfaicte épousa vers 1491, Claude de Ligny, chevalier. Elle était veuve lorsqu'elle fit foi et hommage au roi pour la terre d'Houdencourt, le 18 juin 1516 (3). Jehan de

(1) Contrat devant Mathieu et Adam Barthélemy, auditeurs en la châtellenie de Senlis ; (Arch. du chât. de Vilette.)

(2) Le 22 février 1508, Thomas Valois, couvreur en chaume, prenait à surcens, rente annuelle et perpétuelle, 5 arpents 13 verges de pré au territoire de Bazincourt de Hugues de Talaru, abbé commendataire de Saint-Cornille-les-Compiègne, procureur de Magdeleine de Pennevaire, dame de Vieille-Bussière, veuve de Pierre de Poyennes, seigneur de Bazincourt, et tutrice de Louis de Poyennes, son fils, dont elle avait la garde noble, devant Nicolas Coulon et Laurent Pesièrre, notaires à Compiègne. (Arch. du chât. de Vilette.) Le 17 juillet 1521, Christophe de Cerys, tuteur de Louis de Poyennes, fils mineur de Pérot de Poyennes, obtint au bailliage de Senlis une sentence contre Jehan de Francières, qui avait fait saisir 25 mines un quart de terre, prétendant qu'elles relevaient de lui. (Arch. du chât. de Vilette.)

(3) Hommage de la moitié et d'une sixième partie en l'autre moitié de la terre de Houdencourt par Perette de Bienfaicte, damoiselle veuve de eu Claude de Ligny, chevalier, 18 juin 1516. (Arch. Nat. sect. adm. P. P. 1.)

Ligny, chanoine de Paris, muni de sa procuration, obtint le 14 août 1521, un arrêt qui lui permettait de faire le retrait lignager de la terre de Bazincourt sur Louis de Poyennes (1). Les enfants de Claude de Ligny n'avaient pas encore atteint leur majorité. Perette de Bienfaicte, leur mère, en avait la garde noble. Le 1^{er} décembre 1522, elle rendit hommage à Pierre l'Orfèvre, seigneur châtelain de Pont, pour son domaine de Bazincourt, qu'elle vendit six ans après, le 15 janvier 1528, à son fils Adrien de Ligny, au prix de 2,000 livres tournois et 2,000 écus d'or au soleil dus aux héritiers de Jehan de Ligny, chanoine de Paris (2).

ADRIEN DE LIGNY

70. *Ses acquisitions à Houdencourt.* — Adrien de Ligny, chevalier, seigneur de Raray, de Bazincourt et d'Houdencourt, fut lieutenant général du pays d'Artois et gouverneur de Mézières. Il acheta le 8 juillet 1554 à Louis de Villers, seigneur de Crouy et à Françoise de la Mothe Houdencourt, sa femme, ce qu'ils possédaient en la seigneurie d'Houdencourt et en fit foi et hommage au roi le 5 février 1535 (3).

De concert avec sa mère, il présenta, le 23 juin 1536, au bailli de Beaumont-sur-Oise, l'aveu et dénombrement de

(1) Arch. du chât. de Vilette).

(2) Vente devant Robert Rialme et Pierre Robbe, notaires à Noyon. (Arch. du chât. de Vilette).

Adrien de Ligny fit foi et hommage pour cette acquisition à Gilles de Fay et à Jehan de Pippemont, gendres de Pierre l'Orfèvre et seigneurs châtelains de Pont, chacun pour la moitié, le 21 septembre 1535 (acte devant Feuillette, notaire à Pont). Quelque temps après il leur présenta l'aveu et dénombrement de toute la seigneurie de Bazincourt. (Arch. du chât. de Vilette.)

(3) Hommage de la terre d'Houdencourt, en ce qui peut appartenir à Adrien de Ligny, chevalier, à cause de l'acquisition par lui faite de Louis de Villers et de Françoise de la Mothe, sa femme, 5 février 1535. (Arch. Nat. sect. adm. P. P. 1.)

tout son domaine en ce même lieu (1). Le 27 avril 1551, il donna pouvoir à Flourent de Layens et à Pierre Martin, de faire de nouveau, en son nom, foi et hommage à Beaumont, pour sa terre d'Houdencourt (2). Son épouse fut Marie de Hallwin, dame de Peroy, près Nanteuil-le-Haudouin (3). Il en eut trois enfants : Méry ou Emery de Ligny, écuyer, seigneur de Raray qui mourut sans laisser de postérité, Louise de Ligny, et Anne de Ligny, mariées en premières noces à Florent de Belloy, et en deuxièmes noces à Anthoine de Monsy, qui devinrent à la mort de leurs parents et de leur frère, dames de Raray, de Bazincourt, de Peroy et d'Houdencourt en partie (4).

(1) Perette de Bienfaicte et Adrien de Ligny, son fils, possédaient à Houdencourt : 152 arpents (58 h. 22 a. 21 cent.) de terre labourable, dont 108 obtenus par héritage, 30 acquis de Gilles Dubois, et 13 ou 14 achetés à François de la Mothe ; 17 arpents et demi (6 h. 70 a. 32 cent.) de pré, sans compter les 4 arpents et demi (1 h. 72 a. 37 cent.) de la Motte-Aubert ; 54 arpents (20 h. 68 a. 42 cent.) de bois taillis, non compris 5 arpents (1 h. 91 a. 32 cent.) de bois acquis de François de la Mothe ; 6 arpents (2 h. 29 a. 82 cent.) dits les bois à part ; 1 arpent moins 6 verges (35 a. 04 cent.) près des bois St-Georges et 21 arpents (8 h. 04 a. 38 cent.) dans le fief des Langlois ; au total, 261 arpents moins six verges (99 h. 94 a. 08 cent.). (Arch. du chât. de Vilette).

(2) Arch. du chât. de Vilette.

(3) Marie de Hallwin ayant la garde noble de Méry de Ligny, son fils, fit foi et hommage pour la terre de Bazincourt au seigneur châtelain de Pont, le 28 décembre 1552. (Acte devant Arnoult, notaire à Pont. Arch. du chât. de Vilette.) Elle obtint des lettres de terrier, le 16 mars 1577, de la chancellerie du Palais (Arch. du chât. de Vilette).

(4) Anthoine de Monsy, mari d'Anne de Ligny, et Louise de Ligny, veuve de Claude de Billy, firent foi et hommage pour leur terre de Bazincourt à Louis de Magdaléan, seigneur châtelain de Pont, pour la moitié, et à Jehan de Pippemont, seigneur châtelain, pour l'autre moitié, le 26 février 1571 (acte devant Vincent Feuillet, notaire à Pont ; arch. du chât. de Vilette.) Anne de Ligny eut deux filles qui épousèrent les seigneurs d'Armangie et Dervillers. Le 29 août 1582, Jacques Triboulet, receveur de Bazincourt, paya en leur nom, 16 écus deux tiers à Jehan de Pippemont, seigneur châtelain de Pont, pour la moitié, et à Marc Regnault, receveur de Marguerite de Fay, dame de Pont, pour l'autre moitié, qui avaient déjà fait saisir la terre de Bazincourt, parce que les droits de succession n'avaient pas été payés au décès d'Adrien de Ligny. (Arch. du chât. de Vilette.)

LOUISE DE LIGNY

(1563-1607)

LOUISE DE LIGNY

71. *Son premier mariage avec Claude de Billy.* — Louise de Ligny épousa en premières nocés, le 21 août 1563, Claude de Billi, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur châtelain de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir) et d'autres terres au pays Chartrain. Fait prisonnier à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1549, il fut massacré par les ughuenots. Il laissait deux filles jumelles, Marie et Hélène de Billi, âgées de cinq ans. Marie de Billi se maria, le 12 juin 1579, avec Jehan, baron de Vieuxpont, seigneur de Saintines, son tuteur et celui de sa sœur. Elle lui donna deux filles, Marie-Anne et Françoise de Vieuxpont. Marie-Anne de Vieuxpont devint la femme de Philippe de Pippemont, seigneur de Courrou et en partie de Pont-Ste-Maxence dont il était gouverneur. Françoise de Vieuxpont prit pour époux Pierre de Brouilly, baron de Silly (près la Ferté-Milon, Aisne).

Marie de Billy, baronne de Vieuxpont, leur mère, était morte au 13 septembre 1592. Sa sœur, Hélène de Billi, s'unit en mariage le 12 mars 1585, au château de Raray, avec Jehan des Courtils, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, seigneur de Tourly, près Chaumont-en-Vexin, et du Quesnoy près de Gournay-en-Bray. Jehan de Vieuxpont, dont il était le cousin, lui avait ménagé cette alliance avec sa belle-sœur et sa pupille du consentement

de sa mère Louise de Ligny et de son aïeule Marie de Hallwin qui vivait encore.

Hélène de Billi eut en dot plusieurs terres et seigneuries parmi lesquelles se trouvait une partie de Bazincourt. Elle donna le jour à deux enfants. Anne et Jehan des Courtils. Anne des Courtils est décédée en 1615, sans avoir été mariée. Jehan des Courtils ne contracta non plus aucune alliance. Il termina ses jours en 1619. Leur père Jehan des Courtils était mort en 1592. Les fatigues de la guerre civile et la défense de Beauvais contre l'armée d'Henri IV, avaient ruiné sa santé et abrégé son existence.

Hélène de Billi, sa veuve, lui survécut longtemps. Elle habitait son château de Prunay-le-Gillon en Beauce, où elle mourut le 16 septembre 1638.

CHARLES II DE FOUILLEUSE-FLAVACOURT

72. *Mariage de Louise de Ligny avec Charles de Fouilleuse-Flavacourt. Sa mort.* — Louise de Ligny, veuve de Claude de Billi, se remaria, le 25 janvier 1577, avec Charles II de Fouilleuse-Flavacourt (1). Elle fit payer le 27 juin 1577, par Jacques Triboulet son receveur, à Jehan de Pippemont, seigneur châtelain de Pont, pour la moitié, et à Marc Regnault, procureur et receveur de Marguerite de Fay, dame châtelaine de Pont, pour l'autre moitié, les droits de relief, un quart de seigneurie, qu'elle leur devait pour sa terre de Bazincourt, à cause de son mariage (2).

(1) Fouilleuse-Flavacourt : *d'argent papelonné de gueules, les écailles chargées de trèfles renversés du même* ; supports : deux lions d'or ; cimier : un sauvage tenant une massue d'argent élevé.

(2) Arch. du chât. de Villette.

Charles de Fouilleuse leur rendit hommage de vassal, le 18 juin 1578 (1).

Sur ces entrefaites, Adrien de Ligny vint à mourir. Louise de Ligny, sa fille, tarda de s'acquitter de ses obligations envers ses suzerains. Les droits de succession ne furent pas payés à temps. On négligea de fournir le dénombrement et de faire le serment d'usage. C'est pourquoi les seigneurs châtelains de Pont firent saisir la terre de Bazincourt le 18 juillet 1582, par Delaruelle, sergent à cheval, au siège présidial de Senlis. Charles de Fouilleuse envoya Jehan de St-Leu, son procureur, faire les foi et hommage requis, le 2 juillet 1583 (2).

Charles de Fouilleuse, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de cent hommes d'armes, sous la charge de Charles de Lorraine, marquis, puis duc d'Elbeuf, seigneur de Flavacourt, de Montagny, de Bazincourt et de Saint-Aubin-en-Bray était l'aîné des seize enfants de Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt et de Françoise de Suzanne. Il devint bailli et capitaine de Gisors. Cinq enfants, parmi lesquels deux fils, Philippe et Jehan de Fouilleuse, et trois filles, Renée, Françoise et Lucie de Fouilleuse, naquirent de son union avec Louise de Ligny. Cette dame mourut le 18 août 1607. Son cœur fut inhumé à Bazincourt. On lui érigea dans l'église un monument funèbre qui existe encore avec cette épitaphe :

*Cy gist et repose le cœur de haute et puissante dame
Loyse de Ligny, vivante femme de Haut et Puissant seigneur
Messire Charles de Fouilleuse, chevalier de l'ordre du Roy,
bailli et capitaine de Gisors, seigneur de Flavacourt et
Bazincourt, qui trespassa le 18^e jour d'aoust 1607.*

(1) Acte devant Claude Feuillet, notaire à Pont. (Arch. du chât. de Villette).

(2) Arch. du chât. de Villette.

PHILIPPE V DE FOUILLEUSE. 1^{er} MARQUIS DE FLAVACOURT

(1607-1637)

73. *Son mariage avec Catherine Maignart de Bernières.*
— Philippe V de Fouilleuse, chevalier, seigneur de Flavacourt, de Montagny, de Saint-Aubin-en-Bray, de Peroy, de Bazincourt et d'Houdencourt, fut bailli et gouverneur de Gisors et lieutenant général pour le roi en ce bailliage (1).

Summary of Flavacourt

Il épousa, l'an 1618, Catherine Maignart de Bernières, âgée de 16 ans, fille de Charles Maignart, seigneur de Bernières, président au Parlement de Rouen et de Catherine de Gouel, dame de Villers-Escalles, de Pavilli, de Barentin-en-Caux (Seine-Inf^{re}.) etc. La seigneurie de Bazincourt et celle d'Houdencourt restèrent indivises entre Philippe de Fouilleuse, Hélène de Billi, sa sœur utérine et ses deux nièces Marie-Anne et Françoise de Vieuxpont. Philippe de Fouilleuse, fondé de la procuration de ses parentes, présenta au châ-

(1) Après le décès de sa mère, le 26 septembre 1607, Philippe de Fouilleuse fit en son nom, au nom de Jehan, son frère, ainsi qu'en celui de ses sœurs et nièces, foi et hommage aux seigneurs châtelains de Pont, Philippe de Pippemont et Jehan de Magdaléan, pour la terre de Bazincourt. Le 16 juillet 1612, il chargea Barthélemy de Berry, avocat au Parlement, son procureur, de remplir de nouveau pour lui ce même devoir à l'égard des mêmes seigneurs. (Acte devant Feuillette et Lorris, notaires à Pont.). Il paya le quint et le requint de sa seigneurie à Philippe de Pippemont, son neveu, le 28 février 1613, et à Jehan de Magdaléan, le 4 mai 1613. Jehan de Magdaléan avait alors pour receveur Marc Regnault. (Tit. et quittances ; Arch. du châ. de Vilette.). Philippe de Fouilleuse perdit son frère Jehan de Fouilleuse en septembre 1615. (Pièces justific. n° XVII.).

teau de Bazincourt, le mardi 11 juin 1619, l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bazincourt à Jehan de Magdaléan, chevalier, seigneur de Montataire, de Roberval, de Bacouel, etc., et seigneur châtelain de Pont-Sainte-Maxence, de moitié avec Philippe de Pippemont (1). Le domaine de Bazincourt comprenait une maison, l'hôtel seigneurial, des moulins, des bois, des prés, des terres labourables avec les droits de haute, moyenne et basse justice (2).

Philippe V de Fouilleuse fit acheter, le 29 novembre 1628, par Jacques Pépin, greffier du bailliage de Gisors, son procureur, la terre de Sarron et Mesnil-Sarron que vendait, à la requête d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, Robert d'Arcy, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Beauvais. Cette acquisition lui coûta 24,000 livres. Le domaine continua de relever comme précédemment, en plein fief, de l'Evêché de Beauvais (3).

(1) Arch. du chât. de Villette.

(2) Les principaux documents relatifs à Louise de Ligny et à ses enfants nous ont été communiqués par M. le comte de Merlemont.

(3) L'Evêché de Beauvais possédait cette seigneurie depuis le milieu du XIII^e siècle.

— Le 4 mars 1250, Guillaume de Grès, évêque de Beauvais, faisait acheter par R. doyen de Beauvais, moyennant 15 livres parisis, d'Henry dit Byron de Lihus, chevalier, et d'Alis, sa femme, douze deniers de redevance qu'ils avaient droit de percevoir sur « toutes et chacunes les hostises, hosts et hommes de la ville de Charron (Sarron) », Alis avait eu cette redevance par héritage. (Lettres données sous le scel du doyen de Beauvais. Arch. du chât. de Villette.)

— Le 4 mai 1260, Jehan, chevalier de Pont, ratifia et approuva comme suzerain la rente de 12 deniers de redevance sur chacune des maisons de Sarron, faite à Guillaume de Grès, évêque de Beauvais, par Henry de Lihus, dit Pyron. (Lettres scellées de cire jaune. Arch. du chât. de Villette.)

— Le jeudi avant la Madeleine, 18 juillet 1286, Jehan, maire de Charron, et Agnès, sa femme, vendirent à Thibaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, 8 livres parisis de terre qu'ils avaient au territoire de Charron en champs, en prés et en rentes moyennant 80 livres parisis. Ils conservaient toutefois la même justice et la même seigneurie qu'auparavant, à cause

Le 14 novembre 1631, Philippe V de Fouilleuse obtint de la chancellerie du Palais, des lettres l'autorisant à renouveler

de leur mairie. (Lettres doublement scellées du sceau du maire de Sarron. Arch. du chât. de Villette).

— Le 2 avril 1372, Perronnelle de Leitre, demeurant à Paris, fournit à Jehan d'Augerand, évêque de Beauvais, l'aveu et dénombrement d'un fief qu'elle avait à Charron. Ce fief comprenait deux pièces de terre, l'une à la Croix-le-Méresse, l'autre au lieudit le Mortier, près des terres de la mairie de Sarron, et le champart d'un arpent de terre.

— Le 4 août 1401, Jehan, chevalier, fournit à R. P. en Dieu, Monseigneur Pierre de Savoisy, évêque de Beauvais, le dénombrement d'un quart de fief échu à sa femme « par la mort et trespassement de Jehanne, jadis femme de Pierre Brillard, sa mère, seule héritière de défunct Gilles de la Fourrière ». A ce quart de fief appartenaient 4 arpents de terre et de pré, derrière la Maladrerie de Pont.

— Le 4 juillet 1402, Robert Desprez, changeur, demeurant à Paris, avoua tenir à foi et hommage de l'évêque de Beauvais, 12 arpents et demi de terre qu'il avait au terroir de la ville de Charron. (Sentence du prévôt de Paris. Arch. du chât. de Villette).

— Le 12 septembre 1423, Simon de l'Evesché fournit à Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'aveu et dénombrement d'un hôtel sis à Mesnil-Sarron.

— Le 28 janvier 1447, Jehan de Moussures chaussetier, demeurant au Moncel, reconnu tenir de Guillaume de Hellande, évêque de Beauvais, à foi et hommage, trois arpents, trois quartiers et demi de terre et trois quartiers de pré à la Maladrerie de Pont. (Lettres données sous le scel de la prévôté de Pont ; arch. du chât. de Villette).

— Le 27 juillet 1447, Jacques de Berry, possesseur d'un fief en la ville et terroir de Charron, a composé avec l'évêque de Beauvais, pour la somme de 16 livres parisis et fait les foi et hommage requis, s'engageant à donner le dénombrement de ce fief dans les 40 jours. (Lettres données sous le scel du bailliage de Beauvais. Arch. du chât. de Villette).

— Le 10 novembre 1465, un aveu et dénombrement de la temporalité de Beauvais, rendu au roi par Jehan de Bar, évêque de Beauvais, certifiait que l'Evêché de Beauvais avait en la seigneurie de Sarron, prévôté et mairie, haute, moyenne et basse justice, prévôt, sergents et officiers qui connaissaient de la moyenne et basse justice, laissant la haute justice au bailli de Beauvais.

— Le 1 août 1540, Georges Coignet, chanoine de Beauvais, procureur d'Odet de Coligny de Chastillon, cardinal, archevêque de Toulouse, évêque et comte de Beauvais, afferma, pour 9 ans, moyennant 140 livres tournois de redevance annuelle, « la prévôté et mairie de Charron avec les droits seigneuriaux, exploits, espaves, amendes, forfaitures et confiscations jusqu'à 60 sols parisis, cens, rentes, revenus, grains, chapons, poulailles, ferme, terre, prés, champarts, droits féodaux, paison des bois », à l'exception des terres qui appartiennent à l'Evêché au-delà de l'eau, de l'autre côté de Sarron.

— Le 12 novembre 1546, le cardinal de Châtillon donnait à bail,

les terriers de Bazincourt et d'Houdencourt. Il fut cornette de l'arrière ban (1) de Normandie, convoqué l'an 1635.

C'est en sa faveur que la terre de Flavacourt fut érigée en marquisat au mois de janvier 1637. Toutefois, les lettres d'érection ne furent enregistrées qu'au 22 janvier 1651. Philippe V de Fouilleuse mourut vers 1658. Nous connaissons dix enfants nés de son mariage avec Catherine Maignart de Bernières : Charles III, Philippe VI, Michel, Catherine, Magdeleine, Françoise, Marie Renée, Geneviève et Louise de Fouilleuse-Flavacourt. Charles III de Fouilleuse, l'aîné, deuxième marquis de Flavacourt, seigneur de Bazincourt et d'Houdencourt en partie, de Villers, de Pavilli, de Barentin, d'Escalles et de Morgni (Seine-Inférieure), bailli et gouverneur de Gisors et lieutenant pour le roi en ce bailliage, fut douairier pour moitié de Philippe V, son père. Il se maria le

pour 9 ans, à Antoine de Sachy et à Denys de Sachy, son fils, ainsi qu'à Claude Bavart, la coupe, tonture et dépouille d'une pièce de bois sise à Sarron, moyennant 140 livres tournois par an.

— Le 12 février 1575, Guillaume Louis, laboureur, héritier de sa mère Marguerite Aucher, fournissait à l'évêque de Beauvais, l'aveu et dénombrement du fief de la Fourrière, sis à Mesnil-Sarron.

— Le 1^{er} octobre 1579, Daniel Vizet et Jehanne Poulet, sa femme, rendaient aveu et dénombrement à Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, pour le fief de la Fourrière qu'ils avaient acheté de Guillaume Louis et de Pierre Louis, son frère.

— En 1613, Jacques de Fescan, procureur de Louis de Fescan, présentait le dénombrement d'un atterrissement nommé la Motte, sur le bord de l'Oise.

— Le 20 juillet 1635, le dénombrement du fief de la Fourrière fut fourni à Philippe V de Fouilleuse par Isaac de Brye, à cause de son mariage avec Madeleine Vizet, fille et héritière de Daniel Vizet et de Claude Rougeul.

— Le 24 novembre 1731, Jacques François Vaucquier, procureur de Jean-Charles de Crussol, duc d'Ozès, faisait foi et hommage pour son fief de la Fourrière au marquis de Flavacourt. (Tit. orig. aux arch. de Villette).

(1) On entend par ban la convocation que faisait le roi pour aller à la guerre des seigneurs, tenant des fiefs relevant directement de lui, et par arrière-ban, la convocation des seigneurs dont les fiefs ne relevaient pas immédiatement du roi.

28 septembre 1643, avec Barbe de Taillefer de St-Louis, fille de Daniel de Taillefer, seigneur de Barrière. Philippe VI de Fouilleuse, le second, devint le principal seigneur de Bazincourt et d'Houdencourt.

Michel de Fouilleuse fut chevalier de Malte et commandeur d'Estrépiigni. Il mourut le 10 février 1678.

Catherine de Fouilleuse épousa Jehan du Faï, chevalier, comte de Maulevrier, bailli de Rouen.

Magdeleine s'unit en septembre 1647, avec Giles du Faï, seigneur de Vergetot.

Françoise, Marie, Renée et Geneviève de Fouilleuse furent religieuses.

Louise de Fouilleuse devint la femme de N. de Pronville, marquis de Tracy (1).

PHILIPPE VI DE FOUILLEUSE - FLAVACOURT

74. *Son mariage avec Judith de Cocherel.* — Philippe VI de Fouilleuse fut, comme son frère aîné Charles III, douairier pour moitié de Philippe V de Fouilleuse. Il eut en héritage la majeure partie des biens que possédait son père dans les seigneuries de Bazincourt, d'Houdencourt, de Sarron et d'autres lieux. Son mariage avec Judith de Cocherel de Bourdonné se fit avant l'an 1658. Il était alors capitaine d'une compagnie aux gardes françaises, et prenait le titre de marquis de Fouilleuse. On le nomma plus tard gouverneur de Gravelines, Grand bailli de Bourbourg (Nord), et de l'Artois.

(1) Le 21 mai 1658, François Roze, procureur de Charles III et de Philippe VI de Fouilleuse, héritiers de Catherine Maignart de Bernières, leur mère, et créanciers de Philippe V de Fouilleuse, leur père, approuvèrent la saisie de la moitié de la seigneurie d'Houdencourt, faite sur Nicolas Vuachot, tuteur de Louise de Fouilleuse pour garantie de 70300 livres dues par lui. (Arch. du chât. de Vilette).

Le 13 septembre 1658, Catherine Lair, veuve de Jean de la Fond, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, lui vendit moyennant 1,400 livres tournois de rente et une soulte de 17,000 livres, la plus grande partie de la terre et seigneurie de Plessis-Longueau (1). Philippe de Fouilleuse afin d'être seul maître de tout le domaine acheta le 31 mars 1670, au prix de 3,200 livres, ce qu'y possédaient François du Mesnil-Jourdain, seigneur de Montbine et Elisabeth Fournier, sa femme (2). Deux ans auparavant, le 26 septembre 1668, il s'était fait adjuger la terre de Sarron et de Mesnil-Sarron par décret au Parlement de Paris sur Thierry Houdin, bourgeois de Paris, curateur nommé à la succession vacante de Philippe de Fouilleuse-Flavacourt, son père (3).

En 1670, Claude Houlon, curé de Bazincourt, bénit une cloche pour sa paroisse. Elle fut appelée Judith. Le parrain fut Philippe VI de Fouilleuse de Flavacourt, chevalier, seigneur de Bazincourt, et la marraine Judith de Cocherel de Bourdonné, sa femme. Judith de Cocherel était fille de Charles de Cocherel, marquis de Bourdonné, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de la Bassée (Nord), de Vic et de Moyenvic (Meurthe), et de Geneviève le Morhier, dame de Villers-le-Morhier (4).

(1) Contrat devant François de Beauvais, notaire à Paris. Jean de la Fond avait acquis la terre de Plessis-Longueau, le 23 août 1642. (Contrat devant Hervé Bergeon et Jérôme Cousinet, notaires à Paris). Marie Tristan, veuve de Louis de Fescan, seigneur de Villers et du Plessis-Longueau, qui le lui céda, en était propriétaire, moitié par échange fait par son mari avec Jacques de Fescan, moitié comme l'ayant acheté de Marie de Fescan et des deux autres héritiers de son mari. (Arch. du chât. de Vilette).

(2) Contrat devant Lesecq de Launay et son confrère, not. à Paris. (Arch. du chât. de Vilette).

(3) Affiches faites pour parvenir aux criées des terres de Sarron, Plessis-Longueau, Bazincourt, etc. Juin 1737. (Arch. du chât. de Vilette).

(4) Elle tint Jean Caron sur les fonts du baptême à Bazincourt, le 1^{er} décembre 1658.

Elle devint veuve en 1679.

Le 1^{er} février 1685 eut lieu le partage des terres de Bazincourt, Houdencourt, Sarron, Plessis-Longueau, etc., entre Judith de Cocherel de Bourdonné, comme créancière de son mari défunt et comme tutrice de ses enfants mineurs, et Henri de Fouilleuse, son neveu, chevalier de Malte, comme principal créancier de Charles III de Fouilleuse, son père, et comme ayant la procuration de Robert Murette, tuteur de Michel de Fouilleuse, fils mineur de Charles IV de Fouilleuse et principal héritier de Charles III, son aïeul, à la suite de la renonciation faite par Charles IV, son père, et par Henri François de Fouilleuse, abbé de Flavacourt, son oncle, le 24 novembre 1678 (1). Judith de Cocherel de Bourdonné mourut le 22 avril 1721, à l'âge de 88 ans.

Plusieurs enfants sont issus de son mariage avec Philippe de Fouilleuse Flavacourt : Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse qui fut à la mort de son père, seigneur de Bazincourt ; Louise de Fouilleuse qui n'était pas encore mariée en 1678. Charlotte de Fouilleuse qui fut religieuse du Pont aux Dames.

**ALEXANDRE-LOUIS-PHILIPPE DE FOUILLEUSE
MARQUIS DE FLAVACOURT**

75. *Vente de la seigneurie de Bazincourt.* — Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, chevalier, d'abord seigneur de Montigny-en-Vexin près Magny, devint plus tard seigneur de Bazincourt et d'Houdencourt, et enfin marquis de Flavacourt par substitution. Il fut reçu page du roi dans sa grande écurie le 11 avril 1686.

(1) Partage devant Mouffe et son confrère, not. à Paris. (Arch. du chât. de Villette).

En 1690, on le nomma grand bailli de Bourbourg et cornette de la mestre de camp du régiment de Roquelaure. Le 26 août 1699, il fit, en l'hôtel seigneurial de Pont, comme héritier bénéficiaire de Philippe de Fouilleuse, son père, foi et hommage, à Charles de Crussol, duc d'Uzès, seigneur châtelain de Pont, pour sa terre de Plessis-Longueau et Bazincourt qui relevait de lui (1).

Une affaire d'honneur l'ayant obligé de quitter la France, il se retira en Espagne. Il y fut nommé lieutenant-colonel de dragons. Un brevet de brigadier de dragons lui fut donné en mai 1710. Il servit avec ce dernier titre à la tête d'un escadron de son régiment au siège d'Aire en Artois. C'est là qu'il fut blessé le 23 décembre 1710, dans une sortie qu'il fit avec 400 grenadiers et 500 travailleurs qui devaient nettoyer la tranchée. Le roi d'Espagne le fit maréchal de camp de ses armées au mois d'octobre 1711. Après la mort de Louis XIV il revint en France. Il épousa le 18 avril 1713, Marie-Magdeleine-Françoise-Gabrielle Maignart de Bernières. On le nomma maréchal de camp le 11 février 1718.

Le 1^{er} décembre de cette même année 1718, la petite cloche du Plessis fut bénite par Philippe Burèle, curé et doyen rural de Pont-Sainte-Maxence. Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, chevalier, alors marquis de Flavacourt, maréchal de camp dans les armées du roi, seigneur du Plessis et d'autres lieux, lui donna le nom de Marie, de concert avec Marie de Béringhen, marquise de Vieuxpont. Il assista aux sièges de Fontarabie et de St-Sébastien en 1719. En 1731, il avait le titre de Grand bailli de Gravelines et de Bourbourg.

Il fut créé lieutenant-général à la promotion de 1734, et fit comme tel la campagne d'Allemagne, où nous le trouvons

(1) Acte devant Hachette, not. à Pont. (Arch. du chât. de Villette).

au siège de Philisbourg. Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, bailli et gouverneur de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), mourut à Paris le 18 décembre 1734, âgé de plus de 60 ans (1). Il ne laissait point d'enfants. Sa sœur, Louise de Fouilleuse de Flavacourt, veuve de Charles de Droullin, chevalier, seigneur et patron de Mesnil-Glaise (près Argentan en Normandie), accepta son héritage sous bénéfice d'inventaire le 29 décembre 1734.

Elle vendit le 19 février 1737, à Pierre-Charles de Villette, écuyer, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, les terres de Sarron, Mesnil-Sarron, Plessis-Longueau, St-Martin-Longueau, Bazincourt, Houdencourt, ainsi que les prés du grand marais de Longueau à Sacy - le - Grand, provenant du dessèchement des marais, moyennant la somme de 223,600 livres (2).

(1) *La Chesnaye des Bois*, Diction. de la noblesse. Art. Fouilleuse.

(2) La terre de Sarron et de Mesnil-Sarron, au faubourg de Pont-Ste-Maxence était estimée.....	35.000 livres.
Celle de Plessis-Longueau.....	27.600
Celle de St-Martin-Longueau.....	12.000
Celle de Bazincourt.....	76.000
Celle d'Houdencourt.....	40.000
Les prés du Grand-Marais.....	25.000
	<hr/>
Total.....	215.600 livres.
Le mobilier du château de Bazincourt fut évalué à.....	3.000
Il fut en outre stipulé pour la chaîne de la dame.....	5.000
	<hr/>
Total général.....	223.600 livres.

Le contrat fut passé devant M^e Sylvestre et son confrère, notaires au châtelet de Paris. (Arch. du chât. de Villette).

CHAPITRE NEUVIÈME

LA MAISON DE VILLETTE

76. *Origine de cette famille.* — Il existait au XV^e siècle, en Normandie, une famille de Villette, illustre par son origine et alliée aux maisons les plus honorables de la province, notamment à celle de Vieuxpont. Elle se faisait gloire de remonter à Geoffroy de Villette, chambellan de St-Louis (près duquel il se trouvait avec le sire de Joinville, quand ce bon roi rendait la justice sous le chêne de Vincennes). Jehan I, de Villette, écuyer, (acte du 17 août 1385), fit le 2 septembre 1424, une donation au recteur de l'église de Torchamp, dont il avait la seigneurie. Jehan II, de Villette, écuyer, son fils, porta le 23 septembre 1470, au duc d'Alençon, l'aveu des domaines de Torchamp (Orne), et de Villette qu'il tenait de lui à foi et hommage (1). L'arrière-petit-fils de Jean II, François I de Villette, conserva au roi Henri IV la ville d'Alençon. Il y fut laissé par le seigneur de Hartray, qui en était le gouverneur. Henri IV « en considération des services que luy et Pierre de Villette, son fils aîné, luy avaient fait, tant en la ville d'Alençon qu'en son armée et suite », lui accorda des lettres de sauvegarde, le 26 janvier 1592. Ce prince, après la délivrance d'Alençon, s'était fait présenter

(1) Jean II eut deux fils, Jacques I, seigneur de Villette, et Guillaume, seigneur de Touchamp, marié à Marie Ralluau. Jacques I, épousa Jehanne d'Héricy qui lui donna Jacques II et Mathurin. Il était mort au 26 avril 1518. Jacques II avait pour femme le 1 novembre 1528, Marguerite-Madeleine de Montarguin. Il en eut deux enfants : François I et Simon I, seigneur de Cheniers, de la Pallu et de la Choppelinrière.

les fidèles serviteurs qui avaient sauvé la place. Quel est votre nom, dit-il au premier qui parut devant lui ? Villette, fut-il répondu. La même question fut posée au second. La réponse fut encore Villette. C'est donc toujours Villette, reprit le roi. Oui, sire, toujours Villette, toujours fidèles, répartirent les deux Villette. Eh bien ! soit, s'écria le monarque, ce sera votre devise. L'offre fut acceptée avec empressement et reconnaissance. François de Villette fut-il véritablement aïeul de Charles de Villette de la Pallu (1), maître d'hôtel d'Henri de Bourbon, prince de Condé ? C'est ce qu'affirmaient les seigneurs du Plessis-Villette. C'est ce que parut reconnaître Louis XV, dans l'acte d'érection de la terre de Villette en marquisat. Pourtant, les armes des seigneurs de Villette en Normandie ne sont pas les mêmes que celles des seigneurs de Villette en Picardie. Celles des premiers étaient : *d'or au chef de sable chargé d'un lion d'argent, et, sur le tout, de sable à 3 mains d'argent, le poignet d'or* ; celles du Plessis-Villette sont : *de sable à 6 tours d'or, 3, 2, 1*. Cette différence d'écu que rien n'explique, laisserait croire qu'il s'agit ici de deux familles distinctes et non d'une seule et même famille.

(1) François I de Villette, seigneur de Gohery, Lendelinaye, Vallaubin, hérita de la Pallu à la mort de son frère Simon et acheta Villette le 12 mai 1573, à Jacques de la Tousche, seigneur de Ferrières, son cousin. François Gilbert, avocat, lui vendit en 1598, la moitié de la sergenterie de Domfront. Jeanne Végeais, sa femme, donna le jour à quatre enfants. Pierre de Villette, l'aîné, se maria le 7 juin 1571, avec Hardouine des Chapelles. Ses enfants furent : 1° Charles, qui continua la branche aînée ; 2° Urbain, marié le 23 décembre 1608, à Claude le Cilleur ; 3° François II, chef de la branche cadette — François II, demeurait à Pont-Lévêque. De son mariage avec Marguerite Gallois, naquit le 27 février 1649, François III, de Villette.

PIERRE CHARLES DE VILLETTE

(1737-1765)

77. *Érection du marquisat de Plessis-Villette.* — Pierre-Charles de Villette, d'abord écuyer, puis chevalier, conseiller secrétaire du roi, receveur général des finances de Flandres et de Hainaut, petit-neveu de Charles de Villette, de la Pallu, maître d'hôtel de Henri de Bourbon, prince de Condé, naquit le 17 février 1700. Son père était François III de Villette, et sa mère, Geneviève Orceau. Il épousa le 26 juin 1730, Thérèse-Charlotte Cordier de Launay, fille de Jacques-René Cordier, écuyer, seigneur de Launay, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et de Anne-Thérèse de Croëzer (1). Le 19 février 1737, il acheta à Louise de Fouilleuse-Flavacourt, les seigneuries de Plessis-Longueau, de Sarron, de Mesnil-Sarron, de Bazincourt, du Grand-Trou, des Marolles, une partie d'Houdencourt et les fiefs des Langlois, de la Motte-Aubert, et d'Aridel (2). Il demeurait alors rue du Gros-Chenet, paroisse St-Eustache, à Paris. La charge de l'extraordinaire des guerres dont il avait été pourvu le 18 février

(1) Thérèse-Charlotte Cordier de Launay, avait un frère, Claude-René Cordier de Montreuil, chevalier, président à la cour des aides de Paris, marié à Madeleine Masson et une sœur, Aimée-Prospère Cordier de Launay, femme de Joseph de Toulangeot.

(2) Il fit foi et hommage, le 28 février 1737, à Louis-César de la Baume de la Vallière, duc de Vaujour, seigneur châtelain de Pont-Ste-Maxence, pour la terre de Plessis-Longueau. Le 4 avril suivant, il remplissait ce même devoir envers le roi, en sa chambre des comptes, à Paris, pour sa part de la seigneurie d'Houdencourt. Sur ces entrefaites, le 18 mai 1737, Florent Devic, procureur au Parlement de Paris, faisait saisir tout le domaine. Pierre-Charles de Villette avait souscrit le 26 mars précédent, une obligation de 2,000 livres de principal et refusait d'y faire honneur. Il finit par payer sa dette. Le décret de vente lui fut alors délivré le 12 août 1738. (Arch. du chât. de Villette).

1729 (1), lui permit de se créer les fonds nécessaires pour solder cette acquisition (2). A la mort de Jean-Jacques Coustard, conseiller au Parlement de Paris, commissaire aux reuêtes du Palais, seigneur châtelain de Sacy-le-Grand, des fiefs de Candoire, d'Aridel, de St-Leu et de Souveignies, de Fontaine-le Comte sous Bourbon et Choival (3), un arrêt du conseil ordonna le 22 juillet 1749, la vente de la châteltenie et des seigneuries qui en dépendaient.

Pierre-Charles de Villette s'en rendit adjudicataire le 8 juillet 1755 (4). Il démolit le château de Fontaine-le-Comte. Avec

(1) Deux trésoriers géraient les fonds affectés à la guerre. Le trésorier-ordinaire des guerres avait le maniement des sommes fixées annuellement pour l'entretien ordinaire des gens de guerre et des garnisons. Le trésorier de l'extraordinaire de la guerre était chargé des frais extraordinaires que nécessitaient les expéditions militaires en temps de guerre.

(2) Jean Lasnier, notaire à Pont, fut son secrétaire pendant la guerre de la succession d'Autriche, en 1744. « En ce temps, dit-il en son répertoire, j'ai été trois mois en Flandre (mai, juin, juillet 1744), comme secrétaire et trésorier de M^r de Villette, administrateur général des subsistances des armées du Roy. »

(3) Jean-Jacques Coustard avait acheté la châteltenie de Sacy-le-Grand avec les fiefs de Candoire, d'Aridel et de St-Leu et la seigneurie de Fontaine-le-Comte, le 8 avril 1719, à Patrice du Sault, huissier ordinaire du roi en la grande chancellerie de France. Patrice du Sault rendait aveu et dénombrement au roi, le 17 août 1704, pour ce domaine qu'il venait d'acquérir en partie de Hœuffz, conseiller et secrétaire du roi. On doit à ce dernier la construction du château. Du Sault s'était fait céder les seigneuries de Fontaine-le-Comte, sous Bourbon et Choival, par Marthe de Fabry, veuve de N. de Vernan, et par le sieur et la demoiselle de Strada. Les contrats de vente furent passés devant Avelin et son confrère, notaires à Paris, le 18 et le 27 juillet 1701.

Du fief de Candoire relevait, en 1702, le fief d'Aridel et le fief de Liancourt, propriété de Louise Dubois, fille de Claude Dubois, écuyer.

A la même époque, le fief de Bouchard qui relevait du fief de St-Leu appartenait à Louis-Etienne de l'Aubespine, chevalier, seigneur, marquis de Verderonne.

Le seigneur de Sacy-le-Grand avait le droit de nommer prévôt, procureur du roi, greffier et sergent de prévôté dans sa châteltenie. Son domaine relevait immédiatement du roi, à cause du Comté de Clermont. (Arch. du chât. de Villette).

(4) Contrat devant Vanin, notaire à Paris. (Arch. du chât. de Villette).

les matériaux qu'il en retira, et ceux du château de Verneuil-sur-Oise, dont le prince de Condé lui fit l'abandon, il édifia, vers 1760, le château qu'on voit maintenant près de la route de Flandre. Il l'entoura d'un parc remarquable par ses eaux, ses fabriques et l'élégante distribution de ses bosquets. Ce château est une construction à la romaine, noble et gracieuse (1). On y ajouta deux pavillons et un vestibule en forme de péristyle de 1828 à 1830.

Pierre-Charles de Villette joignit à ses titres de chevalier, secrétaire des commandements de la princesse de Condé, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, ceux de trésorier commandeur de l'ordre de St-Louis, conseiller et secrétaire de la maison et de la couronne de France, ainsi que des finances.

La princesse Caroline de Hesse-Rheinfeld, duchesse de Bourbon, mère du prince de Condé, morte le 14 juin 1744, le chargea d'exécuter ses dernières volontés. Louis XV érigea en sa faveur, au mois de mars 1763, la seigneurie de Plessis-Longueau avec les terres environnantes en marquisat, sous le nom de Plessis-Villette (2). Les considérations émises par le roi en cette circonstance, furent que la seigneurie de Plessis-Longueau était ornée d'un château, d'un parc et de jardins; qu'elle avait toute justice, haute, moyenne et basse; qu'elle pouvait nommer un prévôt et d'autres officiers; qu'elle jouissait des droits de voierie, de forage, de rouage, d'aubaine, de deshérence, de bâtardise, de confiscation, de saisine (3), de

(1) Graves, statistique du canton de Liancourt, p. 83 et 88.

(2) 1 f. in-f°. (Arch. du château de Merlemont).

(3) Forage, droit sur la vente des vins. — Rouage, droit sur le transport des vins. — Aubaine, droit à la succession des étrangers morts sans enfants. — Deshérence, droit aux héritages abandonnés. — Bâtardise, droit à la succession des enfants naturels, quand ils n'avaient point fait de testament. — Saisine, droit de mise en possession ou de mutation.

bornage et d'autres droits, avec la faculté de construire des moulins (1).

78. *Les frères du marquis.* — Pierre-Charles, marquis de Villette, avait deux frères : I. François-Félix-Simon, seigneur patron d'Avenay, né le 18 août 1691, mort à Paris le 23 décembre 1762, et II. Nicolas-Joseph-Roger de Villette, également seigneur patron d'Avenay, né le 1^{er} septembre 1692, mousquetaire de la garde du roi en 1710, lieutenant dans le régiment de Touraine en 1713, capitaine au régiment de Normandie, major et commandant de la ville et du château de Caen en 1724, chevalier de Saint-Louis en 1734, mort le 25 février 1755, inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Georges au château de Caen.

79. *Les enfants de Pierre-Charles de Villette.* — Thérèse-Charlotte Cordier de Launay donna au marquis de Villette trois enfants : un fils, Charles-Michel de Villette et deux filles : — I. Geneviève-Renée-Charlotte de Villette, née le 7 avril 1731, mariée le 2 juin 1749, à Charles-François de Roissy, écuyer, receveur général des finances en la généralité de Bordeaux, et morte le 28 février 1755 ; — II. Louise-Camille-Victoire de Villette, née le 20 mai 1740, mariée le 28 novembre 1754, à Louis de Prie, dit le comte de Prie, mousquetaire de la 1^{re} compagnie de la garde ordinaire du roi, et gouverneur de Bourbon-Lancy, et morte le 24 décembre 1758.

(1) Le 31 juillet de cette année 1763, Jean Délion, notaire royal à Pont-Ste-Maxence, se rendit à Houdencourt, pour y publier les lettres patentes qui élevaient la terre du Plessis avec ses dépendances au rang de marquisat. La lecture du décret fut faite sur la place publique, vers 10 heures du matin, à l'issue de la messe paroissiale, au moment où un grand nombre d'habitants sortaient de l'église. On cite parmi les principaux témoins : Augustin Dufresne, curé d'Houdencourt, Louis Busquin, syndic en charge, et Jacques Louvet, maître d'école. La même publication fut faite dans toutes les paroisses dépendantes du marquisat.

Pierre-Charles, marquis de Villette, fit son testament le 26 août 1763. Il y ajouta un codicille le 8 août 1764, et mourut en son hôtel de Montretout à Saint-Cloud, le samedi 27 avril 1765, à l'âge de 65 ans. Son corps fut inhumé dans le cimetière de St-Cloud le lundi suivant, 29 avril 1765, par M^r De la Font, doyen du chapitre de St-Cloud, en présence de Louis, marquis de Prie, colonel aux grenadiers de France, gouverneur de Bourbon-Lancy, son gendre, et de Hippolyte de Toulangeon, colonel de cavalerie, son neveu (1).

CHARLES-MICHEL MARQUIS DE VILLETTE

(1765-1793)

80. *Ses titres.* — Charles-Michel, marquis de Villette, fils du premier marquis de ce nom, naquit à Paris le 1^{er} décembre 1734. Nommé cornette de la colonelle générale des dragons en août 1755, il parvint au grade de maréchal des camps et des armées du roi, maréchal général des logis de la cavalerie, le 1^{er} septembre 1757, puis à celui de mestre de camp des dragons à la suite du régiment de Beau-fremont en août 1758 ; enfin, il reçut en janvier 1763, le titre de chevalier de l'ordre de St-Louis. Son cheval fut tué sous lui à la bataille de Minden (1759), à laquelle il prit part comme premier aide de camp de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; lui-même y reçut sept blessures. A la mort de son père, dont il fut le légataire universel, il entra en possession de la seigneurie du Plessis-Villette et de 40.000 écus de rente.

Pierre-Charles de Villette avait déterminé par son testament la portion d'héritage que devaient avoir Anne-Thérèse-

(1) Registres de catholicité de Saint-Cloud.

Charlotte de Prie, Joseph-Charles de Roissy et Anne-Michel de Roissy, épouse de Augustin-Gabriel de Franquetot, comte de Coigny, ses petits enfants. Le partage des biens de la succession fut clos le 28 juillet 1774.

81. Mariage de Charles-Michel de Villette avec Mademoiselle de Varicourt. — Charles Michel, deuxième marquis de Villette, seigneur des cinq huitièmes d'Houdencourt, fit le 2 octobre 1769 avec Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, maréchale-comtesse de la Mothe Houdencourt, propriétaire des trois autres huitièmes, un échange de droits seigneuriaux (1). Voltaire dont il fut l'ami lui fit épouser en 1777, Reine Philiberte Routh de Varicourt, fille d'un gentilhomme du pays de Gex, officier dans les gardes du roi. Ce gentilhomme habitait près de Ferney et vivait dans l'intimité du philosophe. Père de dix enfants, il n'avait point de fortune, mais il était comme ses ancêtres, homme d'honneur et de mérite. Sa famille, jadis attachée à la religion réformée était rentrée dans le sein de l'église catholique sous Louis XIV.

Reine Philiberte Routh de Varicourt naquit à Pougny le 5 juin 1737. Elle était douée d'une beauté remarquable et de toutes les qualités du cœur. Aux grâces les plus séduisantes elle joignait une modestie et une douceur qui lui conciliaient l'estime et l'affection. Madame Denis, nièce de Voltaire, voulut l'avoir auprès d'elle à Ferney. Le vieux philosophe, charmé de son esprit et de son caractère, l'aima comme sa fille. Il l'appela Belle et Bonne (2).

(1) Transactions et échanges de droits seigneuriaux entre la maréchale de la Mothe Houdencourt et Charles, marquis de Villette, colonel de dragons, chevalier de St-Louis. (Arch. du chât. de Fayel).

(2) Le marquis aimait la poésie.

Parmi les vers qu'il adressait à sa fiancée avant leur union, on remarque ceux-ci :

Belle et Bonne c'est votre nom,
C'est le nom que vous donne un sage.
Il peint vos traits, votre raison,
Votre cœur et votre visage.

Le mariage du marquis de Villette fut célébré à Ferney le 12 novembre vers minuit. Voltaire voulut présider cette cérémonie. Son grand âge (il avait alors 83 ans), sa qualité de maître du lieu, sa célébrité et par-dessus tout l'intérêt paternel qu'il portait aux époux l'autorisaient à occuper la place d'honneur (1).

Reine-Philiberte Roup de Varicourt ne fut point entraînée dans l'erreur par les philosophes qui fréquentaient Ferney. Respectant les principes de piété qu'elle avait puisés au sein de sa famille, jamais ils ne l'initièrent à leurs théories. Il n'en fut pas de même de son mari ; ses doctrines aussi bien que ses mœurs laissèrent beaucoup à désirer. Le 9 juillet 1755, il acheta le tiers indivis d'un moulin à huile sis à Pont, de Louis-César de la Beaume le Blanc de la Vallière, duc de la Vallière, seigneur châtelain de Pont-Sainte-Maxence et d'Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, sa femme (2). Le 7 juin 1786, il se fit céder, moyennant 217 livres 18 sols, le fief de Brenouillet, à Houdencourt, par Alexandre de Cormeilles, receveur des biens de la maison de Nassau, demeurant à Sénarpont, près Abbeville (3). Le contrat donne au marquis les titres d'ancien maréchal général des

(1) Le jour des noces, il pria mademoiselle de Varicourt et tous les invités de venir en son appartement. Il remit alors à la future marquise une magnifique parure de diamants dont il voulut la parer lui-même.

Ma chère enfant, dit-il ensuite à mademoiselle de Varicourt, je viens de vous donner des bagatelles, des puérilités ; le vrai trésor, la vraie richesse, les voilà ! Et tirant de son secrétaire un grand livre relié en maroquin rouge et doré sur tranches, il le lui présenta. Sur chaque feuillet on lisait en lettres d'or : *Recette des revenus de Monsieur le marquis de Villette*, et sur la page en regard : *Dépenses de la maison de Monsieur le marquis de Villette*. Voilà, reprit Voltaire, la véritable parure d'une épouse et d'une mère. Ne négligez jamais l'usage journalier de ce livre ; que la balance y soit exactement et scrupuleusement maintenue ; vous serez riche et heureuse.

(2) Arch. du château de Villette.

(3) Vente devant Dubois et Leclercq, notaires à Pont. (Arch. du chât. de Villette).

logis de la cavalerie de France, colonel des dragons, chevalier de Saint-Louis, engagé du domaine du roi en la chàtellenie de Sacy-le-Grand, seigneur de Ferney-Voltaire et d'autres lieux. Son hôtel à Paris était situé rue de Beaune, quai des Théatins.

82. Mort du marquis de Villette. — Charles-Michel de Villette prit une part active à la rédaction des cahiers du bailliage de Senlis, à la réunion des assemblées provinciales qui précéda celle des trois ordres de la nation. Il demanda avec hardiesse et énergie la réforme des abus de l'ancien régime, et ne fut pourtant pas député aux Etats généraux. Par une lettre écrite à son homme d'affaires le 17 février 1790, il renonça sur ses terres à toute espèce de redevance, avant l'abolition des droits féodaux par l'Assemblée nationale.

En 1792, le département de l'Oise l'élut membre de la convention nationale ; mais les événements du 10 août refroidirent son zèle démocratique et l'indignèrent. Il aurait voulu pouvoir arracher Louis XVI à la mort, mais son vœu demeura stérile.

Une affection chronique des poumons le conduisit lentement au tombeau. Il mourut le 9 juillet 1793. La convention envoya une députation pour assister à ses funérailles.

Le marquis avait de l'esprit naturel, mais il visait à l'originalité. Il habitait l'appartement le plus élevé de sa maison. Sa chambre était toute en vitrage, tapissée de mousse, décorée d'arbustes et de jets d'eau. Une grotte de coquillages formait l'alcove ; des oiseaux y volaient librement. Il s'y faisait hisser, à l'aide d'une mécanique, dans un fauteuil.

83. Captivité de la marquise. — Après le décès de son mari, la marquise fut, malgré ses principes républicains, emprisonnée pendant quinze mois. En vain les habitants de Pont-Sainte-Maxence réclamèrent-ils son élargissement. Sa

captivité ne cessa qu'à la chute de Robespierre. Le château de Villette fut, dès lors, sa résidence habituelle. L'éducation de ses enfants, la prière, la méditation et les bonnes œuvres devinrent ses occupations favorites. Elle mourut à Paris d'une maladie inflammatoire, le 14 novembre 1822, à l'âge de 65 ans (1).

Deux filles et un fils avaient reçu d'elle le jour. — N. de Villette, née le 13 juin 1781, vécut peu de temps. — Aimable-Prospère-Charlotte-Philiberte-Marie de Villette, née en 1786, mourut de la fièvre scarlatine à l'âge de 45 ans, le 19 mars 1802. — Charles marquis de Villette, appelé *Voltaire* dans tous les actes rédigés pendant la révolution, hérita des domaines de sa famille. Ces enfants, à la mort de leur père, eurent besoin d'un subrogé-tuteur. Cette charge fut confiée à Claude-René Cordier, seigneur de Montreuil, leur grand oncle, ancien conseiller au Parlement, en la première Chambre des enquêtes (2).

(1) Ouvrages à consulter sur la famille de Villette : D'Hozier, armorial général, registre 5^e, 2^e partie ; les hommes illustres du département de l'Oise, p. 303 et sq. (Ce dernier ouvrage renferme plus d'une inexactitude). Anciens titres du Plessis-Longueau, de Bazicourt, de Sarron, Houdencourt, etc. (Arch. du château de Villette) ; Mémoires du marquis de Villette, publiés par la *Société de l'Histoire de France*.

(2) Claude-René Cordier, seigneur de Montreuil, fut reçu conseiller au Parlement en la première Chambre des enquêtes, le 2 septembre 1735, Il fut nommé président en la Cour des aides de Paris, le 24 mai 1743 (L'Etat de la France 1749, t. IV. p. 425). Son père fut Jacques-René Cordier de Launay, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et sa mère, Anne-Thérèse de Croëser. Il eut pour femme Madeleine Masson. Elle lui donna un fils, Marie-Joseph Cordier de Montreuil, né à Paris le 9 mars 1756, marié avec Adélaïde-Françoise-Eugénie-Antoinette de Moulde, et décédé à Nice, le 17 juillet 1810 ; Marie-Joseph Cordier de Montreuil a laissé deux enfants : Alfred-Eugène Cordier de Montreuil époux d'Olympe-Anne le Courturier d'Armenonville et Eugène-Philippe-Léon Cordier de Montreuil, propriétaire actuel du domaine de Villette.

CHARLES MARQUIS DE VILLETTE

(1793-1859)

84. Son mariage. — Incendie de l'église de Bazicourt.
— Charles de Villette, dernier marquis de ce nom, est né à Paris le 4 novembre 1792. Il fut écuyer d'honneur de S. A. R. Monseigneur le duc de Bourbon, prince de Condé. Son épouse fut Marie-Pauline-Adélaïde-Caliste Magerin de Longtières, née en 1801. Leur mariage eut lieu en 1829. La naissance d'une fille vint les combler de joie en 1835. Cette enfant, nommée Marie-Thérèse-Charlotte, ne vécut que trois mois.

Lorsque l'église de Bazicourt eut été dévastée par un incendie, le 4 juin 1842, le marquis de Villette la fit reconstruire à ses frais.

Une inscription placée dans la nef, au-dessus de la première colonne, rappelle ce bienfait et la reconnaissance des habitants en ces termes :

« Cette église, incendiée en 1842, a été rebâtie par Monsieur le marquis de Villette, en 1844. Le conseil municipal a décidé, par sa délibération du 6 avril 1843, que deux messes simples seraient dites à perpétuité, l'une en noir, au Maître-Autel, le 14 novembre, jour de la mort de Madame la marquise de Villette, mère, née Varicourt, surnommée Belle et Bonne, pour le repos de son âme et de celles des divers membres de la famille de Villette, ou le lendemain lorsque le 14 sera un jour empêché, l'autre en blanc dans la même intention à l'autel de la sainte Vierge, le 19 mars, jour de la mort de Mademoiselle Charlotte Philiberte-Marie de Villette, sœur de non dit sieur marquis de Villette. »

Le clocher reçut deux nouvelles cloches ; l'une est due à la générosité de quelques notables du pays ; l'autre fut refondue

par les soins de la famille de Villette. Elle est pour parrain, le marquis, et pour marraine, la marquise (1). On lit sur cette cloche : « *En 1690 je fus bénite par M^r Claude Houlon, curé de Bazicourt et nommée Judith par Monsieur Philippe de Fouilleuse de Flavacourt, chevalier, seigneur de Bazicourt et d'autres lieux, gouverneur et grand bailli des villes de Gravelines, Bourbourg, des forts en dépendant, et Dame Judith de Bourdonné, sa femme. Le 4 juin 1842, l'Église et mon clocher en bois ayant été incendiés, je tombai et fus brisée. Refondue en 1843, je fus bénite la même année, par Monsieur Langlois, curé, et nommée Charlotte-Caliste, par Monsieur Charles marquis de Villette, autrefois seigneur du dit Bazicourt et autres lieux, et ancien écuyer d'honneur de S. A. R. Monseigneur le duc de Bourbon, prince de Condé et Marie-Pauline Adélaïde-Caliste de Longtières, sa femme.* » Au bas de la tour du clocher une inscription rappelle la mémoire du marquis de Villette. On y voit également ses armes surmontées de la couronne de marquis avec cette devise : *Toujours Villette, toujours fidèle*, et ces dates, 1599-1793 et 1832. Les supports de l'écu sont deux lions à tête contournée.

85. *Testament du dernier marquis de Villette. Sa mort.* — Charles, marquis de Villette, fit son testament au château de Villette, le 8 avril 1859, et mourut le 3 juin suivant. Il avait institué pour son légataire universel, Monseigneur Pierre, comte de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, mais ses dernières volontés ne reçurent point leur exécution.

Le legs universel fait à l'évêque de Moulins fut considéré comme un fidei-commis. On déclara qu'il devait être trans-

(1) Fondue par Hildebrand de Paris, cette cloche porte les images du Sauveur en croix, de la Vierge au lis et de St-Nicolas, ainsi que les écus de France et de Villette.

mis au comte de Chambord, Henri V, légalement incapable de le recevoir (1), et le testament fut annulé.

Les legs particuliers en faveur des indigents et des églises furent respectés, néanmoins. Les paroisses sur lesquelles s'étendait le domaine du marquis eurent part à sa générosité. Il demanda qu'une messe fut dite en chaque église, à perpétuité, le jour anniversaire de sa mort. Aux pauvres d'Houdencourt il laissait 5,000 fr. qui donnent présentement 208 fr. de revenu annuel.

Le marquis fut, selon ses désirs, inhumé dans sa terre de Vilette. Son caveau, dont il avait lui-même fait préparer les plans, est un rectangle de 5 m. 33 c. de longueur sur 4 m. 70 de largeur. Sa direction est de l'Est à l'Ouest. A l'intérieur se trouve à l'Est, une grande croix en marbre noir et à l'Ouest, dans une niche, le buste d'Henri V. A la clef de voûte sont les armes de Vilette. Ce tombeau en pierres de taille est situé dans le parc, près de la glacière. Il n'a ni escalier, ni porte, quatre mètres de terre le recouvrent. On a planté des arbres à la surface. Les ronces y croissent. Un thuya s'élève sur la clef de voûte.

Les cercueils que renferme cette sépulture sont au nombre de sept placés sur deux rangs : à l'Est, sont placés les corps 1° de Charles-Michel de Vilette ; 2° de Thérèse-Charlotte Cordier de Launay, femme de Pierre-Charles de Vilette ; 3° de Reine-Philiberte Routh de Varicourt, femme de Charles-Michel de Vilette ; et à l'Ouest, ceux 1° de la fille du dernier marquis de Vilette ; 2° du frère du marquis Charles ; 3° du marquis Charles de Vilette et 4° de Charlotte de Vilette ; sœur du marquis Charles.

(1) Plaidoirie de M^e Berrier, publiée par J. Sabbatier dans la *Tribune judiciaire*, 1860.

EUGÈNE-PHILIPPE-LÉON CORDIER BARON DE MONTREUIL

Les biens que possédait au Plessis-Villette, à Bazicourt, à Houdencourt et aux environs, Charles, marquis de Villette, appartiennent aujourd'hui à Eugène-Philippe-Léon Cordier, baron de Montreuil (1), son cousin. Il a de son mariage avec Hélène de Bengy du Puy-Vallée, (2) quatre enfants : 1° Alfred qui a épousé la fille du général de Curten ; 2° Léonide-Françoise-Eugénie, femme de Marie-Edouard comte de Briey ; 3° Léonie, femme de N. de Pomyers, ancien officier ; 4° Solange, mariée à N. de la Haye.

CHAPITRE DIXIÈME

LES FIEFS RELEVANT DE LA SEIGNEURIE D'HOUDENCOURT

86. *Les onze fiefs.* — On citait encore au commencement du dix-septième siècle, onze fiefs relevant de la seigneurie d'Houdencourt. C'étaient les fiefs de la Motte, de la Motte-Aubert, d'Aridel, des Langlois, des Croisettes, de Layens, des Rottellois, du Mesnil, de la Mairie, du Poirier et de Brenouillet. Ils appartenaient alors aux deux principaux seigneurs Charles de Fouilleuse et Philippe de la Mothe. On désignait néanmoins ces fiefs par leurs noms, dans les actes publics. Il n'en fut plus de même au dix-huitième siècle. Leur souvenir était déjà presque entièrement effacé.

(1) Cordier de Montreuil : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.*

(2) Bengy du Puy Vallée : *d'azur à trois étoiles d'argent.*

I. — LE FIEF DE LA MOTTE

87. *Pierre des Croisettes.* — Laurent des Croisettes faisait foi et hommage pour les deux tiers du fief de la Motte à Adrien de Ligny, le 3 janvier 1533 (1). Le 18 avril 1540 il présentait à Jehan de la Mothe et à Perette de Bienfaicte, l'aveu et dénombrement de sa terre. Pierre des Croisettes, son fils, seigneur de Saint-Mesme (Seine-et-Marne), conseiller au Parlement de Paris, était seigneur de ce fief en 1599. Il le vendit, le 1^{er} février de cette année, à Philippe I de la Mothe, au prix de 208 écus un tiers de rente. Les descendants de Philippe I de la Mothe jouissent encore aujourd'hui des terres dépendant de ce fief. Le vieux manoir bâti sous Henri II n'existe plus. On l'a démoli en 1870.

II. — LA MOTTE-AUBERT

88. *Les ruines de la Motte-Aubert.* — Une section du territoire d'Houdencourt s'appelle encore maintenant la Motte-Aubert ou, selon une orthographe défectueuse, le Montaubert. Nous ignorons complètement ce qu'était autrefois ce fief. En l'an 1600, on voyait derrière la rue des Bois, vers Bazicourt, les ruines d'un ancien château entouré de fossés. C'était la propriété de Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt; deux arpents de terre formaient ce domaine (2). Sur le plan de 1764, l'enceinte de la Motte-Aubert est masquée par des arbres. La charrue ramène de temps en temps des restes de vieilles constructions. Ce lieu servit à une époque reculée, de résidence seigneuriale.

(1) Acte de foi et hommage devant Feuillette, notaire à Pont. (Arch. du chât. de Villette).

(2) Terrier de 1605, fol. 22 verso. (Arch. du chât. de Fayel.)

En 1280 vivait à Remy un gentilhomme nommé Jehan Aubert (1). Dom Grenier cite également, en une liste des feudataires de la couronne dans la prévôté de Remy, « Messire Aubert, son mancir III livres au petit cens de Saint-Remi, V arpens de bois de XXX s. » (2).

On voit dans l'église de Villers-Saint-Paul la pierre tombale d'Antoine Aubert. En tête de la pierre sont ses armes : *de... au lion de.....* supports : deux lions. Cimier un casque grillé posé de profil de senestre à dextre. L'inscription porte : *Cy gisent Anthoine Aubert, seigneur des Marquest, patron de cette chapelle, déceddée le 31 juillet 1661 aagé de 61 ans, et de Marie Dubut, sa femme, aagée de 53 ans par avant déceddée le neuf dudit mois et an.*

Priés Dieu pour le repos de leurs ames.

Ces personnages faisaient-ils partie de la famille Aubert, dont le nom s'est conservé jusqu'à ce jour à Houdencourt ? On ne peut que le conjecturer (3).

A quelques pas de la Motte-Aubert, près du moulin d'Houdencourt, se trouvait un autre château nommé la Motte d'An-court, demeure de Philippe I de la Mothe. La maison, les bâtiments, le fossé de clôture, tout a disparu.

L'ancien manoir d'Houdencourt, situé dans la rue des Bois, eut le même sort. Il tombait déjà en ruines lorsqu'on en fit le partage en 1605.

(1) Aubert, *de sable à l'aigle d'or, au vol abaissé, adextrée d'une étoile du même.*

(2) H. L. Bordier. Philippe de Beaumanoir, dans les mémoires de la Soc. acad. de l'Oise, t. VII, p. 130, 132, 135.

(3) Jehan III Aubert, écuyer, était en 1485, seigneur de Bury, Fresnoy, Hincourt, Grocourt, Doudeauville, Boutavent, Molagnies et Condé. Comptait-il Aubert de Remy parmi ses ancêtres ? Rien ne le prouve. Voyez sa généalogie dans L. E. Deladreur, Notice sur l'abbaye de Froidmont, p. 174.

III. — LE FIEF D'ARIDEL

89. *La famille d'Aridel.* — Le fief le plus ancien est, sans contredit, le fief d'Aridel. La famille qui le possédait à l'origine était une branche de celle de Remin ou de Remy. D'Aridel ou *Daridiaus* est nommé très-souvent parmi les nobles du Clermontois. Renaul d'Aridel, *Rainaldus d'Aridel* paraît dans une charte relative à l'abbaye d'Ourscamp (*Ursi Campus*) en 1186 (1). Eudes d'Aridel ratifie, en 1219, une vente faite à la même abbaye par Pierre de Fayel et sa femme, Béatrice de Francières (2).

En 1222, Bouchard de Montmartin dit Hellis, chevalier, atteste que Eudes de Remin dit d'Aridel, chevalier, son vassal, a vendu à l'église d'Ourscamp une terre sise à Arsonval (3), (commune de Gournay, canton de Ressons). Thomas d'Aridel et Marie, sa femme, approuvent une vente de terre à Bail-leul-le-Soc ou le Sot, *Bailloio stulto*, en 1233 (4).

En mars 1239, Colard d'Aridel est désigné comme suzerain de Jean d'Estrées (*Johannes de Stratis*), dit de Chasteignier, oncle de Pierre d'Estrées, chevalier (5).

En 1259, sont mentionnés Renauld de Rouvillers, escuier, et Argentine, « fille de Monseigneur Thomas d'Aridel, femme chelui Renauld » (6).

(1) Cartulaire d'Ourscamp, Mss. de Gaignières. Biblioth. Nat. 5473, fol. 128.

(2) Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp par M. Peigné-Delacourt, Amiens 1865, in-4°, n° DCCXXCII.

(3) *Bucardus miles de Montemartino cognomine Hellis, notum facio... quod Odo de Remin miles cognomento Daridiaus homo meus vendidit Ecclesie Ursicampi.... apud Arsunval 1222.* (Cartul. d'Ourscamp. mss. Biblioth. Nat. L. 5473, p. 260).

(4) Archives de l'Oise.

(5) Cartulaire factice d'Ourscamp par Gaignières, Mss. Biblioth. Nat. 5473.

(6) Ibid.

Un terrier dressé pour le duc de Bourbonnais, vers 1374, indique comme vassaux de Jehan, comte de Boulogne et d'Auvergne, et comme arrière-vassaux du comte de Clermont, Adam d'Aridel et Jehan d'Aridel (d'argent à la quinte feuille de sable et l'orle de merlettes de même, 8 à l'un, 6 à l'autre) pour le fief du village et du château de Remin; Pépin d'Aridel (d'argent à la quinte feuille de sable et à la bande endentée de gueules) pour un fief à Sachy (Sacy-le-Grand); et Adam d'Aridel (fascé d'argent et de sable, avec trois merlettes de gueules en chef), pour un fief à Francières (1).

On trouve également parmi les feudataires du comté de Clermont au XIV^e siècle, Ansciaus Daridiaus, vassal de Bouchard de Laval, arrière-vassal de la dame de Francières, pour un fief à Remin, Jehan Daridiaus pour un fief à Sachi-le-Grand, Pierre Daridiaus et Raoul Daridiaus qui comptaient au nombre de leurs vassaux, Gilles de Remin (2).

Mais le document le plus précieux pour nous est sans contredit l'acte de saisie de la terre d'Houdencourt faite en 1354, sur Raoul sire d'Houdencourt. On y trouve le dénombrement des fiefs relevant de ce seigneur, sans doute à cause de son château de la Motte (3). Regnault d'Aridel, cité parmi ses vassaux, devait en lui rendant foi et hommage lui payer une redevance de vingt livres.

Le fief d'Aridel appartenait le 8 janvier 1533, à Marion du Change, veuve de Gilles du Mesnage qui en offrait alors hom-

(1) Arch. Nat. kk. 943 in-f^o parch. de 381 feuillets. Ces divers documents relatifs à la famille d'Aridel, sont extraits de Philippe de Beaumanoir par H. L. Bordier, dans les mémoires de la Soc. acad. de l'Oise, t. VII, 1^{re} partie, p. 121, 125, 126, 129.

(2) Biblioth. Nat. Comté de Clermont, fonds franc. 4663, fol. 18, 19, 30 et 36.

(3) « *Ung hostel fermé de murs de pierre enclos de deux pièces d'eau.* (Arch. du chât. de Villette). Le fief d'Aridel relevait encore de la seigneurie de la Motte à la fin du XVIII^e siècle.

mage et dénombrement à Perette de Bienfaicte et aux autres seigneurs d'Houdencourt (1). A la fin du XVI^e siècle, c'était la propriété de Pierre de Layens. Philippe de la Mothe-Houdencourt le lui acheta en 1602.

Le terrier de 1605 désigne comme appartenant à ce fief des maisons, des terres situées aux lieux qu'on appelle aujourd'hui le Bout-du-Village, la Terrière et la Remise du Grimpet, certains bois voisins des Esquillons et d'autres, près de la voierie de Sacy, vers le Poirier.

Un bosquet attenant aux Marais et aux Warus, gardait le nom de Bosquet d'Aridel en 1764 (2); c'est le bosquet de Grégoire. Ces débris de constructions, qu'on y remarque encore aujourd'hui, nous permettent de croire qu'en ce lieu se trouvait le manoir des sires d'Aridel.

IV. — LE FIEF DES LANGLOIS

90. *Henri Aucher, Jacques Langlois.* — Henri Aucher, bourgeois de Compiègne, possédait ce fief au commencement du XV^e siècle. Il prétendait même y avoir la haute justice; mais ce droit lui fut contesté par Charles de Chambly, seigneur d'Houdencourt, son suzerain. Guillaume, seigneur de Thigouville, chevalier, conseiller et chambellan du roi, instruisit l'affaire. Il donna gain de cause à Charles de Chambly, à qui la haute justice sur toute la terre d'Houdencourt demeura exclusivement réservé, comme par le passé. Henri Aucher ne conserva que la basse justice. Il reconnut par écrit

(1) Acte de foi et hommage devant Feuillette, notaire à Pont. (Arch. du chât. de Villette).

(2) Plan figuratif de la terre et seigneurie d'Houdencourt, fait par les ordres de Très-Haute et Très-Puissante Dame Thérèse de la Roche-Courbon 1764. Bellanger, géomètre. — Un répertoire in-4^o accompagne ce plan.

le droit du seigneur d'Houdencourt et lui fournit le dénombrement de son fief, le jeudi 23 août 1403 (1). Méline Aucher, veuve de Christophe de Sacy fut son héritière.

Le 10 juillet 1484, elle afferma moyennant cens et surcens à Colin de Layens, laboureur, deux muids de terre et sept arpents de pré (2). Le fief passa ensuite à Jacques Langlois (3), procureur du roi « sur le fait de la justice de ses aides en la ville de Compiègne ». C'était à lui que les héritiers de Colin de Layens devaient les cens et surcens en 1506. Comme ils tardaient à payer, Jacques Langlois fit rendre contre eux une sentence qui les obligeait à solder au plus tôt leur dette (4).

Ses fils, Raoul Langlois, seigneur de Jonquières, par indivis et d'Houdencourt en partie, contrôleur des deniers de

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Langlois', with a large, decorative flourish on the right side.

Compiègne et lieutenant du bailli de Senlis en cette ville, et Jehan Langlois, présentèrent aux seigneurs d'Houdencourt une copie collationnée (par Martène et son confrère, notaires

(1) Dénombrement et transaction devant Vincent Tahon et Nicolas Feurbous, notaires au châtelet de Paris. (Arch. du chât. de Villette).

(2) Arch. du chât. de Villette.

(3) Langlois : d'azur à l'aigle d'or accompagnée en chef d'un soleil du même.

(4) Arch. du chât. de Villette.

à Compiègne), le 5 octobre 1536, du dénombrement de 1403. Le 14 avril 1540, ils renouvelaient la déclaration de leurs fiefs.

Le 5 juin 1556, Raoul Langlois (deuxième de ce nom), faisait foi et hommage pour sa seigneurie (1). Il eut de Barbe le Harte, sa femme, deux enfants : Louise et Nicolle Langlois.

Louise épousa Pierre Lefèvre, marchand, demeurant à Béthencourt-sur-Authomme. Nicolle mourut sans laisser d'enfants. Ses biens passèrent à sa sœur. Pierre Lefèvre devait rendre hommage à son suzerain pour cet héritage. Il mit quelque lenteur à remplir ce devoir. Sa terre fut saisie à la requête de Charles de Fouilleuse-Flavacourt, seigneur de Bazincourt, de qui relevait la moitié du fief des Langlois. Pierre Lefèvre fit alors foi et hommage le 28 janvier 1580, mais sans doute il négligea de payer la redevance convenable, car l'année suivante, le 10 octobre 1581, une nouvelle saisie fut faite par le sergent Malby. Pierre Lefèvre s'acquitta enfin de toutes ses obligations. Charles de Fouilleuse possédait à cette époque l'autre moitié du fief des Langlois acquise par lui de Raoul Langlois. Il fit à son tour pour cette raison foi et hommage, le 8 juillet 1582, à Philippe I de la Mothe, à François de Villers et à Charles de Hutault, seigneurs d'Houdencourt, de qui relevait cette moitié de fief. Philippe de Fouilleuse, son fils, en hérita la majeure partie. Le 3 octobre 1607, il offrait, tant pour lui que pour Jehan de Fouilleuse, son frère, Renée et Françoise de Fouilleuse, ses sœurs, Hélène de Billy, sa sœur utérine, de faire hommage à Philippe I de la Mothe et à Gaspard d'Ailly (2).

(1) Raoul Langlois louait, le 2 avril 1535, une maison à Jacques Gouchet, laboureur à Houdencourt. (Arch. du chât. de Villette).

(2) Acte devant Charles Feuillette, notaire à Pont-Sainte-Maxence.

Pierre Lefèvre mourut vers 1596. Il laissait deux filles mineures, Jehanne et Barbe Lefèvre.

Claude Crin, avocat à Compiègne, devint leur tuteur. Il demanda souffrance pour elles à Charles de Fouilleuse, le 10 avril 1597.

Jehanne Lefèvre épousa Jehan Dromart, sergent royal à Compiègne. De concert avec son mari, elle vendit, le 1^{er} août 1608 (devant Poullétier, notaire à Compiègne), sa part de fief, moyennant 800 livres à Philippe de Fouilleuse, représenté par Barthélemy de Berry, son procureur. Barbe Lefèvre, sa sœur, céda également (devant le même notaire), pour le même prix, deux ans après, le 20 Mars 1610, au seigneur de Bazincourt, du consentement de Michel de la Châtre, son mari, ce qui lui appartenait dans le fief des Langlois.

Philippe de Fouilleuse devint ainsi propriétaire de tout le domaine (1). Des maisons au village, des terres derrière la Fontaine, derrière la Motte, aux enclos, à la voierie du Marais, à celle des Escardinaux, au chemin de Bazicourt à Chevrières, au chemin d'Hermont, à celui de Fresnoy, à la Terrière, 18 arpents de bois au pont de pierre, etc., faisaient partie de ce fief (2). Son nom n'était déjà plus connu en 1764.

V. — LE FIEF DES CROISETTES

91. *Vente de ce fief.* — Comme le fief de la Motte, le fief des Croisettes était au XVI^e siècle la propriété des seigneurs de Saint-Mesme.

(1) Anciens titres du Plessis-Longueau, Bazicourt, Sarron, Houdencourt, etc. — 1 vol. in-^o de 236 feuillets, (Arch. du chât. de Vilette).

(2) Terrier de 1605 passim. (Arch. du chât. de Fayel).

Pierre des Croisettes le vendit en 1599 à Philippe I de la Mothe-Houdencourt (1). Les terres dépendantes de ce fief étaient situées principalement derrière la Fontaine, aux Warus, au chemin Prâleux, derrière la Mothe, aux Haches, à la remise des Haches, au fond d'Hermont, à la remise de la ruelle Digot, au chemin de Sacy-le-Petit à Chevrières, à celui de Bazicourt à Chevrières, à la Terrière et derrière la remise du Grimpet. Le souvenir du fief des Croisettes s'effaça rapidement, dès qu'on eut renouvelé le terrier de 1605.

VI. — LE FIEF DE LAYENS

92. *La famille de Layens.* — Constitué vers l'an 1500 en faveur de Nicolas de Layens, mari de Jehanne de Bienfaicte, fille naturelle de Jehan le Bastard de Bienfaicte, ce fief fut morcelé pendant le XVII^e siècle et perdit alors son autonomie. De Nicolas de Layens il passa à Flourent de Layens, son fils, qui fit foi et hommage à Jacques de la Mothe-Houdencourt, le 20 juin 1533. Flourent de Layens fut le père d'Antoine de Layens. L'acte des foi et hommage faits par ce dernier à Guillaume de la Mothe, fut rédigé le 7 novembre 1553, par André Feuillet, notaire royal à Pont-Sainte-Maxence. Antoine de Layens eut plusieurs enfants. Jehan l'ainé fit foi et hommage à François de Villers, tuteur des enfants de Guillaume de la Mothe-Houdencourt, le 10 novembre 1574. Ses frères, Flourent, Pierre et Jacques de Layens, eurent leur part dans le fief. Ces quatre feudataires vivaient encore en 1610. Leur domaine comprenait des prés voisins des Epinières; d'autres aux Warus; d'autres aux Aulnaies; et d'autres non loin des Essarts; des bois aux Esquillons, des terres aux

(1) Arch. du chât. de Fayel.

Haches, au fond d'Hermont, entre le chemin d'Hermont et la Croix rouge, entre le chemin d'Hermont et celui du Grand-Fresnoy, à la Terrière, etc.

VII. — LE FIEF DES ROTTELLOIS

93. *Le couvent de Saint-Corneille, propriétaire des Rottellois.* — De qui ce fief tient-il son nom ? Les vieux titres sont muets à cet égard. Le rû des fontaines de Bazicourt passant au moulin d'Houdencourt, la voirie de Sacy et la remise de Bazicourt sont les limites de ce domaine, sur le terroir d'Houdencourt. Le fief des Rottellois dont toutes les terres appartenaient en 1764 à des particuliers, fut acquis le 18 août 1763 par Pierre-Charles, marquis de Villette, des religieux de Saint-Corneille, de Compiègne (1), moyennant 5 livres de surcens ou rente foncière, non remboursable et payable à Noël, chaque année, et en outre 600 livres de présent à la sacristie. Ce fief produisait annuellement 6 livres 2 sous 7 deniers de cens (2). Sa désignation a survécu à tous les bouleversements. Houdencourt connaîtra longtemps encore la terre des Rottellois.

VIII. — LE FIEF DU MESNIL

94. *Pierre Duprez et Jean-François-Nicolas Lebœuf.* — Mahieu du Mesnil, écuyer, devait foi et hommage pour ce fief, en 1353, au seigneur d'Houdencourt. La redevance à payer, en rendant ce devoir, était de huit livres. Douze arpents

(1) Cf. Chapitre 1. n° 1.

(2) Clef pour servir aux plans et terriers des seigneuries du Plessis, Sarron, Bazincourt, Houdencourt, etc. 1761. Art. Rottellois. (Arch. du chât. de Villette).

de bois sis au territoire d'Houdencourt, dépendaient du fief du Mesnil (1). C'était en 1605, la propriété du seigneur de Chevrières qui obtint d'augmenter sa seigneurie. Le clos du Marais, le Quesnoy et d'autres lieux relevaient de ce fief.

Jacques Desprez, écuyer, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêt de Laigue, à Compiègne, le possédait au XVIII^e siècle. Son fils, Pierre Desprez, écuyer, seigneur de Bienville, de Fresnel et d'autres lieux, ancien commissaire ordonnateur des guerres, vendit le fief du Mesnil, le 26 mai 1756, à Jean-François-Nicolas le Bœuf, avocat au parlement ; mais, Eustelle-Thérèse de la Roche-Courbon, maréchale-comtesse de la Mothe-Houdencourt, le prit en retrait féodal au mois de mai 1765. Les bois faisant partie de ce fief tenaient d'un bout aux Esquillons, et d'autre bout aux bois des Croisettes. On en estimait le revenu, en 1605, 40 livres tournois l'arpent.

IX. — LE FIEF DE LA MAIRIE

95. *La famille du cardinal de Richelieu.* — Ce fief qui consistait plus en redevances qu'en terres, paraît avoir appartenu à l'origine aux parents du cardinal de Richelieu. François du Plessis et Suzanne de la Porte le cédèrent vraisemblablement l'an 1574, en même temps que les fermes d'Houdencourt et de Bazicourt, à Jean Bochart, sieur de Champigny. Aussi fut-il appelé indistinctement le fief de la Mairie ou le fief des Bocharts. Les parchemins portent Bouchart, comme ils disent Flourent. Une maison sise en la rue de la Fontaine et tenant au fief des Croisettes, un quartier de terre en la rue des Bois, deux arpents de terre près du chemin

(1) Cf. Pièces just. n^o V.

d'Hermont, au-dessous du champ de Bierre, dépendaient du fief de la Mairie.

Philippe I de la Mothe l'avait en sa possession en l'an 1604.

X. — LE FIEF DU POIRIER

96. *Le Prieuré de Grand-Fresnoy.* — Ce fief consistait en 132 arpents de bois, 5 arpents de terre labourable et 9 arpents de prés ou de marais appartenant en propre au seigneur. Il s'étendait en outre sur 12 arpents de prés ou de bois et sur 19 arpents $\frac{1}{2}$ de terre labourable appartenant à des particuliers. Ce fief fut longtemps la propriété du prieuré de Grand-Fresnoy. L'abbé Chauvelin, conseiller au Parlement, le céda au nom de la communauté dont il était prieur, le 15 mars 1764, à Pierre-Charles, marquis de Villette, moyennant 1,000 livres de rente annuelle. Le contrat fut passé devant Pénon et son confrère, notaires à Paris. Ces détails sont consignés dans le papier terrier de Villette, rédigé en 1769.

XI. — FIEF DE BRENOUILLET

Ce fief consistait en cens et surcens dus sur 28 arpents de terre à raison de 2 sols 6 deniers par arpent. C'était au commencement du XVIII^e siècle la propriété de Charles-Louis Plansson, prieur de Pont-Sainte-Maxence, chanoine de l'église collégiale de Saint-Rieul à Senlis. Alexandre de Cormeille, receveur des biens de la maison de Nassau, demeurant à Senarpont, près Abbeville, lui acheta cette seigneurie le 2 mai 1771, et la céda à son tour, le 7 juin 1786, à Charles Michel, marquis de Villette. (1).

(1) Tit. orig. aux archives du château de Villette.

CHAPITRE ONZIÈME

LES OFFICIERS DE LA JUSTICE D'HOUDENCOURT

97. *Justice d'Houdencourt.* — Les seigneurs d'Houdencourt avaient sur leurs terres les droits de haute, moyenne et basse justice (1). Ils n'exerçaient cependant pas ces droits par eux-mêmes. La justice était rendue en leur nom par les officiers qu'ils s'étaient choisis.

Deux années sur trois, toute la juridiction appartenait, même avant le XVII^e siècle, aux officiers de la maison de Fouilleuse-Flavacourt, et dans le XVIII^e siècle, à ceux de la maison de Villette. Une année sur trois, les officiers de la maison de la Mothe-Houdencourt avaient à leur tour la juridiction entière.

Non loin du bosquet d'Hermont se trouvaient les fourches patibulaires. Ce lieu se nomme encore aujourd'hui la Justice. C'est là qu'on pendait les criminels et qu'on faisait subir aux malfaiteurs les divers châtimens qu'ils avaient mérités. Les instruments de supplice n'y étaient plus guère en usage dès l'an 1600 ; on se montrait alors l'endroit qu'ils avaient occupé (2). Nous voudrions pouvoir citer au moins les noms de tous les officiers de la justice d'Houdencourt, mais les registres de catholicité ne nous en ont transmis que quelques-uns.

(1) La haute justice était le pouvoir de condamner à une peine capitale et de juger toutes les causes civiles et criminelles, excepté les cas royaux. La moyenne justice était le droit de juger les actions de tutelles et les injures. Le maximum de l'amende à laquelle elle pouvait condamner était 60 sols. La basse justice connaissait des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et des injures : 7 sols six deniers représentaient la plus forte amende qu'elle put imposer.

(2) La place des fourches patibulaires où ne restent pour remarques et vestiges que trois ablos contenant lad. place un quartier (Terrier de 1605, n^o 424, p. 72. Arch. du châ. de Fayel.)

I. — OFFICIERS DE LA MAISON DE FOUILLEUSE-
FLAVACOURT

98. *Lieutenants et Receveurs.*

1°. — BAILLIS, LIEUTENANTS-PROCEUREURS.

- 1644-1659. Philippe Mosnier, lieutenant, décédé à Bazicourt,
le 1^{er} novembre 1659.
1640-1644. Lobry, greffier.
1654-1660. Jean Breton, bailli.
1659-1668. Charles Mosnier, lieutenant, décédé à Bazicourt,
le 8 juillet 1668.
1709. Nicolas Carbonnier, procureur fiscal, décédé le 3 dé-
cembre 1710.
1718-1741. Nicolas Roze, procureur fiscal.

2°. — RECEVEURS.

1646. Charles Mouton.
1684-1690. Laurent Richer.
1708-1715. Laurent Carbonnier.
1719-1727. François Taupin.

II. — OFFICIERS DE LA MAISON DE VILLETTE

99. *Baillis et Receveurs.*

1°. — BAILLIS, LIEUTENANTS - PROCEUREURS.

- 1742-1755. Jean Lasnier, prévôt, bailli de la justice, notaire
royal et procureur à Pont-Sainte-Maxence.
1774. Decormeille, procureur fiscal.
1775. Charles Berthambois, notaire et procureur à Pont
Sainte-Maxence.

2°. — RECEVEURS.

1760-1762. Pierre-Jean-François Bailleux.

1762. Jean Derlion, avocat au Parlement, notaire à Pont-Sainte-Maxence.

1775-1782. Louis-Charles Boucher, décédé à Bazicourt, en 1782, âgé de 41 ans.

III. — OFFICIERS DE LA MAISON DE LA MOTHE-HOUDENCOURT

100. *Baillis, Lieutenants, Receveurs et Fermiers.*

1°. — BAILLIS, LIEUTENANTS ET PRÉVÔTS.

1593. Jean Fillain, prévôt et garde de la justice.

1696-1722. Jean Planson, bailli et prévôt, conseiller du roi, prévôt royal de la ville et châtellenie de Verberie.

1710-1747. Jean Lasnier, prévôt de la justice.

1722-1724. Hugues Sauvage, notaire royal à Verberie, bailli.

1724-1732. Marie François-de-Sales Seroux d'Agincourt, bailli.

1725. Louis Spicq, lieutenant de justice.

1732-1740. — Gabriel Haniet, avocat au parlement, bailli.

1740-1764. Philippe-François Bocquillon, bailli.

1771. Gagnage, procureur fiscal.

1773-1790. Pierre-Joseph Reynaud, bailli (1).

2°. — RECEVEURS ET FERMIERS.

1613-1620. François Dequen, fermier de la seigneurie et du domaine.

(1) Cette nomenclature d'officiers a été faite d'après les registres de catholicité d'Houdencourt, de Bazicourt et du Plessis-Villette.

- 1648-1657. Philippe Poullétier, receveur de Grand-Fresnoy, fermier.
1664. Augustin Debourges, receveur.
- 1666-167 . Louis Sauvage, fermier.
- 1674-1681. Nicolas Leblanc et Florence Blod, veuve de Louis Leblanc, fermiers.
- 1681-1688. Noël Gargant, fermier.
- 1688-1697. Marc-Anthoine Corbon, fermier et receveur.
- 1698-1705. Louis Delattre et Philippe Roger, fermiers.
- 1705-1709. Martin Bailli et Adrien Bailli, fermiers.
- 1724-1734. Jacques Pinel, fermier.
- 1738-1763. Joseph Pinel, fermier et receveur, mort le 21 février 1763.
- 1768-1778. Jean-Baptiste-François Delamarre, fermier et receveur.
- 1778-1784. Jean-Baptiste Gagnage, fermier.
- 1784-1793. Jean-François Bailleux, fermier et receveur.
1795. François Boucher, fermier (1).

(1) Baux de la seigneurie d'Houdencourt, aux arch. du chât. de Fayel.